Rapport annuel

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION DU CONSEIL

2017

Juillet 2018

Dépôt Légal : 2018MO5893
ISBN : 978-9920-785-05-1

Sa Majesté le Roi Mohammed vi

Que Dieu l'Assiste

Extraits de textes référentiels

« A cet égard, Nous rappelons Notre Discours de l'année dernière, à l'occasion de l'anniversaire du 20 août, dans lequel Nous avons défini les grandes lignes de la réforme du système éducatif, tout en appelant à la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles relatives au Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique.

Nous invitons donc le gouvernement à procéder avec célérité à l'adoption des textes juridiques relatifs au nouveau Conseil. En attendant, Nous avons décidé, en application des dispositions transitoires prévues dans la Constitution, d'opérationnaliser le Conseil Supérieur de l'Enseignement dans sa version actuelle, afin d'assurer l'évaluation des réalisations accomplies dans le cadre de la décennie de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation et de se pencher sur ce grand chantier national ».

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi
à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple pour l'année 2013

« Il est créé un Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Ce Conseil constitue une instance consultative chargée d'émettre son avis sur toutes les politiques publiques et sur toutes les questions d'intérêt national concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique, ainsi que sur les objectifs et le fonctionnement des services publics chargés de ces domaines.

Il contribue également à l'évaluation des politiques et programmes publics menés dans ces domaines ».

Article 168 de la Constitution

« Toutes les institutions et instances visées aux articles 161 à 170 de la présente Constitution doivent présenter un rapport sur leurs activités, au moins une fois par an. Ces rapports sont présentés au Parlement et y font l'objet de débat ».

Article 160 de la Constitution

« En application des dispositions de l'article 160 de la Constitution, le Conseil présente, au moins une fois par an, un rapport sur le bilan de ses activités et les perspectives de son action.

Ce rapport, qui fait l'objet d'un débat au Parlement, est soumis par le Président du Conseil, au Roi, puis transmis au Chef du gouvernement, au président de la Chambre des représentants et à celui de la Chambre des conseillers.

Ce rapport est publié au *Bulletin Officiel* ».

Article 5 de la loi n° 105.12 relative au Conseil supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique

SOMMAIRE

Extraits de textes référentiels 5

Introduction : Dispositions juridiques, sources, contexte, principes directeurs, méthodologie, objectifs 9

I. Dispositions juridiques 11

II. Sources 11

III. Contexte 11

IV. Principes directeurs 12

V. Méthodologie 12

VI. Objectifs 13

Partie I : Bilan de l'action du Conseil au titre de l'année 2017 15

I. Mode de fonctionnement du Conseil 17

II. Bilan de la mission de proposition 18

III. Bilan de la mission d'évaluation 35

IV. Travaux d'études, de recherche, de veille et d'innovation 43

V. Le système d'information 47

VI. Actions de communication 49

VII. Manifestations publiques, colloques, journées d'étude et ateliers de travail 50

VIII. Coopération nationale et internationale 53

IX. Documentation, publication et traduction 55

X. Gestion des ressources humaines, administratives et financières 57

Partie II : Perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2018 61

I. Projets de travaux relatifs à l'approfondissement et à l'enrichissement de la Vision Stratégique 2015-2030 63

II. Projets de travaux d'évaluation 69

III. Projets d'études, de recherche, de veille et d'innovation 70

IV. Projet d'appui et de gestion 72

Conclusion 77

Introduction : Dispositions juridiques, sources, contexte, principes directeurs, méthodologie, objectifs

Introduction : Dispositions juridiques, sources, contexte, principes directeurs, méthodologie, objectifs

I. Dispositions juridiques

Le rapport annuel relatif au Bilan et Perspectives d'action du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, au titre de l'année 2017, a été élaboré conformément aux dispositions juridiques énoncées par la Constitution, la loi portant création du Conseil ainsi que le règlement intérieur de l'institution.

En effet,

- L'article 160 de la Constitution stipule que : « Toutes les institutions et instances visées aux articles 161 à 170 de la présente Constitution doivent présenter un rapport sur leurs activités, au moins une fois par an. Ces rapports sont présentés au Parlement et y font l'objet de débat. » ;
- L'article 5 de la loi portant création du Conseil stipule que : « En application des dispositions de l'article 160 de la Constitution, le Conseil présente, au moins une fois par an, un rapport sur le bilan de ses activités et les perspectives de son action. Ce rapport, qui fait l'objet d'un débat au Parlement, est soumis par le Président du Conseil, au Roi, puis transmis au Chef du gouvernement, au président de la Chambre des représentants et à celui de la Chambre des conseillers. Ce rapport est publié au *Bulletin Officiel* » ;
- L'article 79 du règlement intérieur dispose, pour sa part, que : « Le rapport annuel présente le bilan des activités et travaux du Conseil réalisés dans le cadre de ses missions de consultation, d'évaluation et de proposition. Il comprend également les principales perspectives de travail en liaison avec ses domaines de compétence ».

II. Sources

Les données et informations contenues dans le présent rapport se réfèrent à diverses sources dont notamment :

- Le plan d'action du Conseil pour les années 2016 et 2017 tel qu'il a été approuvé par la huitième session du Conseil, tenue en date du 21 décembre 2015, ainsi que le bilan de sa réalisation ;
- Les rapports thématiques élaborés par les diverses instances et structures du Conseil dans la perspective de préparer les contenus du présent rapport ;
- Les perspectives d'action inscrites dans le rapport annuel au titre de l'année 2016 ;
- Le plan d'action du Conseil pour l'année 2018, approuvé lors de la treizième session tenue en janvier 2018.

III. Contexte

Le présent rapport intervient dans un contexte particulier caractérisé notamment par les considérations suivantes :

- Il s'agit du troisième rapport du genre après les éditions de 2015 et 2016 ;
- Il intervient trois ans après le lancement de la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030, et un an avant la fin du premier mandat du Conseil qui a débuté le 16 juillet 2016 ;

- Il tient compte des résultats et des conclusions de l'évaluation interne menée par le Conseil pour apprécier les forces et faiblesses de son mode de fonctionnement, lesquels ont été validés lors de la 13ème session en janvier 2018. Ce fut l'occasion pour le Conseil de s'inscrire dans une nouvelle approche de fonctionnement, dont le crédo consiste à améliorer les performances et le rendement de l'institution, de ses instances et de ses diverses structures.

IV. Principes directeurs

Le présent rapport veille à traduire la cohérence entre, d'une part, le bilan et les perspectives d'action du Conseil, et de l'autre, les spécificités inhérentes à cette institution constitutionnelle. Sous cet angle, les actions réalisées ou inscrites dans le cadre des perspectives d'action du Conseil ont toutes comme dénominateur commun :

- d'incarner le statut institutionnel du Conseil en tant qu'instance constitutionnelle dédiée à la bonne gouvernance, à la promotion du développement humain et durable, ainsi qu'à la démocratie participative ;
- de constituer l'aboutissement de l'effort collectif, fruit de l'échange démocratique et de la réflexion plurielle, menés dans le cadre d'une approche participative. Une démarche adossée également à l'expertise interne et externe et à des études à caractère scientifique et comparatif. Les enseignements et les apports de la coopération que le Conseil entretient avec les acteurs et partenaires nationaux et internationaux, notamment les secteurs gouvernementaux, les établissements et les organisations parties prenantes ou concernées par les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche, alimentent, par ailleurs, cette approche ;
- de recouper les missions consultative, de proposition, d'évaluation et de prospective dévolues au Conseil. Des missions qu'il exerce dans une perspective stratégique, objective et indépendante, au meilleur service de l'éducation, de la formation, de la recherche scientifique ;
- de fournir des opportunités de communication et de mobilisation autour de l'école marocaine, grâce aux échanges et à l'appropriation commune des projets de réforme éducative.

V. Méthodologie

La méthodologie qui a présidé à l'élaboration du présent rapport est adossée aux considérations et aux règles suivantes :

- Le souci d'observer une logique institutionnelle homogène dans laquelle la convergence des objectifs transcende la pluralité des structures. Aussi, le présent rapport présente-il le bilan et les perspectives d'action du Conseil en s'inspirant des missions, des activités et du mode de fonctionnement de l'institution, selon une vision systémique qui intègre l'ensemble des travaux, des réalisations et des perspectives d'action de l'institution ;
- La distinction entre les contenus qui restituent le bilan d'action du Conseil au titre de l'année 2017, d'une part, et de l'autre, les perspectives d'action pour l'année 2018 ;
- L'adoption d'une approche interactive qui présente les réalisations et explore les perspectives d'avenir ;

- La prise en compte de la spécificité des travaux du Conseil qui se traduit par la continuité dans le temps et leur inscription dans une logique cumulative.

Ainsi, les réalisations contenues dans le présent rapport sont ventilées en trois catégories :

- Des projets dont la réalisation a été dûment achevée au courant l'année 2017 ;
- Des projets très avancés en 2017 et qui sont en cours de parachèvement actuellement ;
- Des projets pour lesquels ont été mis en place, durant 2017, les éléments de cadrage méthodologiques, scientifiques et documentaires mais dont la mise en œuvre et la réalisation demeurent au stade préliminaire.

L'économie générale du rapport est déclinée selon les articulations suivantes :

- Une introduction générale qui comprend les dispositions juridiques, les documents de référence, le contexte, les principes directeurs, la méthodologie et les objectifs ;
- Une première partie consacrée au bilan de l'année 2017 et qui est articulée selon les axes suivants :
  - Les travaux entrant dans le cadre de la mission de proposition du Conseil ;
  - Les travaux relevant de la mission d'évaluation dévolue au Conseil ;
  - Les activités réalisées par les structures d'études, de recherche, de documentation, de communication, de coopération et de gestion.
- Une deuxième partie consacrée aux perspectives d'action au titre de l'année 2018. Elle comprend les projets suivants :
  - Des travaux destinés à approfondir et à enrichir la Vision Stratégique ;
  - Des travaux d'évaluation ;
  - Des projets d'études, de recherche, de veille et d'innovation ;
  - Des projets d'appui et de gestion.
- Une conclusion.

VI. Objectifs

Il s'agit notamment de quatre objectifs complémentaires qui consistent à :

1. Mettre en exergue les travaux réalisés par le Conseil et ses instances dans le cadre des évaluations thématiques d'un certain nombre d'aspects du système éducatif d'une part, et des projets d'enrichissement et d'approfondissement de la Vision Stratégique, d'autre part. Ce sont des problématiques à caractère stratégique et transversal, qui concernent essentiellement les questions de l'enseignement préscolaire, de l'éducation non formelle, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et des métiers de l'éducation et de la formation… ;
2. Présenter les projets d'évaluation et de proposition ainsi que ceux qui ont trait aux études, recherches, information et documentation, communication, coopération et gestion inscrits dans le cadre des perspectives de travail du Conseil au titre de l'année 2018 et jusqu'à la moitié de l'année 2019 ;

3. Renforcer les opportunités de communication régulière avec les acteurs éducatifs, l'opinion publique et l'ensemble des intervenants concernés par les questions de l'école, de manière à ce que ladite communication aille au-delà de la simple diffusion de l'information et permette d'approfondir chez la société marocaine la connaissance des problématiques de son école et d'insuffler une dynamique durable à la mobilisation en faveur de sa réforme.

   Aussi, le présent rapport constitue-t-il un document qui permet de prendre connaissance des principales orientations des productions et projets réalisés par le Conseil, durant la période couverte, dans le cadre des prérogatives constitutionnelles et juridiques qui lui sont conférées ;

4. Souligner que le Conseil se fixe comme objectif à travers le présent document, qui présente ses travaux en matière d'évaluation et de proposition, de promouvoir les performances de l'école marocaine et de renforcer les chantiers de la réforme dans la perspective de l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société.

Partie I :
Bilan de l'action du Conseil au titre de l'année 2017

Partie I : Bilan d'activité du Conseil au titre de l'année 2017

Le présent bilan comprend les activités et réalisations du Conseil et de ses instances durant l'année 2017. Celles-ci concernent essentiellement : le mode de fonctionnement du Conseil, ses missions en tant que force de proposition, ses missions d'évaluation, les travaux d'études, de recherche, de veille et d'innovation, le système d'information, les actions de communication, les manifestations publiques, les colloques, journées d'étude et ateliers de travail, la coopération nationale et internationale, la documentation, l'édition, la traduction et la gestion des ressources humaines, administratives et financières.

Un bilan diversifié qui comporte :

- des évaluations thématiques de divers aspects du système éducatif ;
- des projets qui visent en priorité à approfondir et à enrichir des questions stratégiques et transversales inscrites, de manière elliptique, dans la Vision Stratégique ;
- des actions destinées à améliorer l'action du Conseil et son positionnement au sein du paysage éducatif.

I. Mode de fonctionnement du Conseil

Faisant de l'évaluation de son action un exercice régulier, le Conseil a dressé, avec l'appui d'une expertise externe, un bilan de son fonctionnement depuis la date de son installation. Cette étude a permis de dégager les enseignements de cette expérience tant du point de vue des points forts que des points faibles. Elle a également permis d'opter pour une nouvelle approche destinée à améliorer le mode de fonctionnement du Conseil, laquelle a été approuvée lors de la 13ème session tenue les 18 et 19 janvier 2018.

L'exercice a démontré qu'au terme de la première moitié de son mandat, le Conseil a pu, outre la mise en place de ses instances délibératives et des divers organes qui en sont issus, ainsi que les diverses structures dédiées à l'évaluation, à la recherche et à la gestion, accomplir nombre de réalisations. Il s'agit notamment de l'élaboration du Rapport analytique sur le bilan de la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation 2000-2013, et de la « Vision Stratégique 2015-2030 : pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion », qui constitue désormais la feuille de route de la réforme éducative dans notre pays.

Le Conseil a, par ailleurs, émis, en s'appuyant sur une démarche fondée sur la concertation et l'expertise scientifique qualifiée, un certain nombre d'avis et de rapports entrant dans le cadre de l'exercice de ses prérogatives en matière d'émission d'avis, d'évaluation et de proposition.

Cette même période a également connu une extension du champ d'application de l'approche participative, d'abord entre les membres du Conseil, puis par le biais de l'organisation d'auditions, de colloques et de rencontres régionales annuelles. Cette démarche constitue par ailleurs un pilier essentiel du mode de fonctionnement du Conseil.

En vue de renforcer ces réalisations et acquis appréciables et d'améliorer le mode de fonctionnement de l'institution, le Conseil a adopté un certain nombre de dispositions dont les principaux objectifs consistent à :

- Affiner davantage la nature des prérogatives et des missions des instances du Conseil ;
- Valoriser l'action des commissions en leur apportant le soutien nécessaire à l'exécution de leurs missions ;
- Renforcer le rôle du Bureau du Conseil en vue d'un meilleur accompagnement des instances du Conseil ;
- Assurer la convergence des actions de l'ensemble des instances du Conseil ;
- Relever le niveau de la qualité des travaux et des productions émanant du Conseil ;
- Redoubler d'efforts afin d'améliorer le rendement du Conseil.

II. Bilan de la mission de proposition

Le présent bilan découle des conclusions des délibérations de l'Assemblée générale du Conseil et des projets approuvés par cette instance. Ces projets, préparés par les commissions permanentes et les groupes spéciaux de travail auprès du Conseil, sont ensuite soumis au Bureau de l'institution qui décide de leur inscription à l'ordre du jour des sessions du Conseil aux fins de délibération et d'approbation.

Aussi, cette section traitera-t-elle aussi bien de l'action de l'Assemblée générale du Conseil, que de celle de son Bureau, de ses commissions permanentes et de ses groupes spéciaux de travail.

Il sera également procédé à la présentation des projets émis par le Conseil, ainsi que ceux qui sont en cours de réalisation, en passant en revue leurs objectifs, les problématiques dont ils traitent ainsi que des résumés des propositions et des recommandations auxquelles ils ont abouti.

1. L'Assemblée générale

- ✓ L'assemblée générale se compose de tous les membres du Conseil.
- ✓ L'assemblée générale délibère sur toutes les questions dont le Conseil est saisi par le Roi, ou qui lui sont soumises par le gouvernement ou le Parlement, ainsi que sur toutes les questions que le Conseil inscrit d'office sur son ordre du jour.

Article 12 de la loi N° 105.12 relative au Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

Le Conseil a tenu deux sessions ordinaires au cours de l'année 2017 :

- La 11ème session en février 2017, lors de laquelle l'Assemblée générale du Conseil a approuvé le rapport sur « L'éducation non formelle » et pris connaissance des principaux résultats du « Programme National d'Évaluation des Acquis, PNEA 2016 ». Elle a également examiné la nouvelle stratégie de communication du Conseil et renouvelé l'élection des membres des commissions permanentes, de leurs présidents et rapporteurs. L'assemblée a aussi procédé à l'élection des représentants des trois catégories de membres du Conseil au sein du Bureau au titre de la deuxième moitié du premier mandat de l'institution ;
- La 12ème session en juillet 2017, marquée par l'exposé du Ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et les interventions des Secrétaires d'Etat chargés de la Formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sur : « Le Programme d'action

des départements ministériels pour la mise en œuvre de la réforme éducative ». Lors de cette même session, l'Assemblée générale a approuvé l'avis du Conseil relatif au thème « L'enseignement préscolaire, pilier de l'édification de la nouvelle école marocaine », ainsi que le rapport annuel portant sur le bilan et les perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2016. La session a, par ailleurs, pris connaissance des conclusions de deux rapports thématiques portant respectivement sur « L'évaluation du cycle doctoral » et « L'évaluation des facultés polyvalentes ».

Les questions qui étaient au centre des débats de ces deux sessions sont considérées comme déterminantes et prioritaires pour la réforme de l'école marocaine. Elles ont également constitué un premier jalon dans le processus de communication et de coopération constructive avec les départements ministériels en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, ainsi qu'une opportunité pour le Conseil de prendre connaissance des programmes d'action des départements relatifs à la mise en œuvre de la Vision Stratégique de la Réforme.

Les détails de ces travaux seront dûment exposés infra à la faveur de l'évocation des travaux des commissions et des groupes spéciaux de travail.

2. Le Bureau du Conseil

> Le Bureau, qui se réunit sur convocation de son président, sur une base régulière et en tant que de besoin, assiste le président dans la préparation et la mise en œuvre des décisions que prend le Conseil.
>
> *Article 15 de la loi 105.12 relative au Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique*

Le Bureau a tenu, en sa qualité d'instance élue par l'Assemblée générale, 14 réunions entre les mois de janvier et décembre 2017, totalisant près de 70 heures de travaux qu'il a consacrés à l'examen des projets d'avis, de rapports et d'études réalisés par les commissions permanentes et par l'Instance Nationale de l'Évaluation (INE). Il a, par ailleurs, activement contribué à la préparation des deux sessions du Conseil susmentionnées.

Le Bureau a consacré ses travaux à :

- La préparation morale et matérielle des travaux de la 11ème et de la 12ème session ainsi que ceux de la 13ème session qui s'est tenue en janvier 2018 ;
- L'approbation définitive du rapport du Conseil sur « L'éducation aux valeurs » par délégation de l'Assemblée générale qui avait exprimé son approbation de principe sur ce rapport ;
- La proposition de la composition de la commission *ad hoc* en charge de la préparation du projet de rapport annuel sur le bilan et les perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2016 ;
- La décision relative au degré de maturité des projets des rapports ci-dessous, en vue de les soumettre à l'Assemblée générale pour approbation :
  - L'éducation non formelle ;
  - La mise à niveau et le renouvellement des métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion ;

- Le rapport annuel sur le bilan et les perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2016 ;
- L'école de la justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement ;

- L'examen et l'adoption des rapports d'évaluation suivants :
  - Résultats du Programme National d'Évaluation des Acquis, PNEA (deuxième édition) ;
  - Rapport thématique sur l'évaluation du cycle doctoral ;
  - Rapport thématique relatif à l'évaluation des facultés polydisciplinaires.
- L'examen et l'approbation du projet de plan d'action de l'Instance Nationale de l'Évaluation au titre de l'année 2018 ;
- La décision relative au degré de maturité des projets suivants :
  - Projet de plan d'action du Conseil pour l'année 2018 ;
  - Projet de budget du Conseil pour l'année 2018 ;
  - Orientations pour la préparation du plan d'action du Conseil au titre de l'année 2018 ;
  - Projet de plateforme pour les rencontres régionales ;
  - Examen du projet de colloque annuel du Conseil (sur le thème de l'innovation).
- L'examen de la stratégie de communication du Conseil ;
- L'examen des principales conclusions relatives à l'évaluation du mode de fonctionnement du Conseil à mi-mandat ;
- L'évaluation d'étape de l'état d'avancement des projets de rapports inscrits dans le plan d'action du Conseil ;
- L'examen des candidatures exprimées par les membres du Conseil postulant à devenir membres des commissions permanentes au titre de la deuxième moitié du premier mandat du Conseil.

3. Commissions permanentes et groupes spéciaux de travail

3.1. Commissions permanentes

Les commissions permanentes sont considérées parmi les principales instances issues de l'Assemblée générale, eu égard au rôle qu'elles assument pour faciliter la préparation des délibérations à propos des questions et des thématiques qui lui sont soumises de la part du Bureau du Conseil ou qui sont inscrites dans le plan d'action de ce dernier.

Elles constituent, ainsi, des espaces pour la consécration de la pluralité des opinions et pour la dynamisation de l'intelligence collective au sein du Conseil. Elles assument également un rôle déterminant dans la préparation des projets à caractère consultatif et des propositions de l'institution, avec l'appui des structures de gestion, de recherche et d'évaluation dépendant du Conseil.

Les commissions permanentes ont tenu au total 157 réunions durant la période allant de janvier à décembre 2017, cumulant quelques 470 heures de travail.

Il convient de souligner que les commissions du Conseil bénéficient d'un appui continu des structures du Conseil : le Pôle études et recherches pour les aspects scientifiques, l'INE pour les questions d'évaluation chaque fois qu'il est fait appel à ses services, et enfin le Secrétariat général pour toutes les questions à caractère organisationnel, logistique et de coordination fonctionnelle.

Les commissions permanentes et les groupes spéciaux de travail se sont adossés, dans l'accomplissement de leurs missions, aux principes méthodologiques et aux travaux suivants :

- Les orientations contenues dans les termes de référence spécifiques au traitement de chacune des thématiques examinées et adoptées par le Bureau ;
- Les réunions régulières, à raison de deux réunions par mois, en moyenne ;
- Les rapports et les travaux d'évaluation réalisés par l'INE auprès du Conseil ;
- Les auditions et les concertations avec les acteurs, les spécialistes, les experts et les responsables concernés par les questions abordées par chacune des commissions et chacun des groupes spéciaux de travail ;
- Les ateliers de travail dédiés à l'approfondissement des diagnostics, de la réflexion et des propositions ;
- Les travaux d'expertise (enquêtes de terrain, études comparatives, analyses documentaires et statistiques…).

3.1.1. La commission permanente de l'éducation-formation pour tous et de l'accessibilité

La commission de l'éducation-formation pour tous et de l'accessibilité a pour mission principale d'examiner les questions relatives à la garantie du droit à l'éducation pour tous, à l'accès de toutes les citoyennes et de tous les citoyens à des opportunités équitables pour jouir du droit à l'éducation et à la formation, à l'enseignement à distance, à l'éducation tout au long de la vie, aux programmes de lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation non formelle.

Cette commission a tenu au total 19 réunions durant l'année 2017, cumulant ainsi quelques 57 heures de travail consacrées essentiellement au thème de l'enseignement préscolaire.

Les travaux de cette commission ont abouti à l'élaboration du projet d'avis N° 3/2017 sur le thème de : « L'enseignement préscolaire, pilier de l'édification de la nouvelle école marocaine », approuvé par l'Assemblée générale lors de la 12ème session tenue en juillet 2017. Cet avis met l'accès à l'enseignement préscolaire au cœur de l'objectif visant la concrétisation du principe de l'égalité et se positionne dans l'essence du premier et du deuxième levier de la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030.

L'objectif de cet avis, la problématique dont il traite ainsi que les principales recommandations qui en sont issues sont présentés succinctement ci-après.

Objectif :

Cet avis vise l'élaboration d'une vision pour une réforme globale, porteuse de ruptures qualitatives, afin de garantir l'accès à tous les enfants âgés de 4 à 5 ans révolus, sans aucune

forme de discrimination, à un enseignement préscolaire moderne, de qualité et attractif. Cet objectif devrait être atteint à l'horizon des dix prochaines années et permettre, ainsi, à l'enfant de parvenir au cycle primaire en étant doté de l'ensemble des aptitudes à même de lui faciliter l'intégration et la réussite.

Problématique :

L'état actuel de ce cycle est affecté par nombre de défaillances relatives à la généralisation, à l'équité, au modèle pédagogique, à la qualité, à la gouvernance et au financement. Les principales manifestations de ces défaillances se traduisent en termes de disparités entre les milieux urbain et rural, entre les établissements eux-mêmes, entre les sexes masculin et féminin, ainsi que parmi les enfants en situation de précarité ; autant d'obstacles qui aboutissent à la privation d'importants effectifs de jeunes enfants de ce type d'éducation et portent atteinte en définitive aux principes de l'égalité des chances, de l'équité et de l'accessibilité pour tous.

Résumé des propositions et des recommandations :

- Généralisation obligatoire et progressive d'un préscolaire gratuit et de qualité, fondé sur une vision éducative rénovée, basée sur trois composantes essentielles : institutionnelle, pédagogique et organisationnelle ;
- Institution du caractère obligatoire de l'enseignement préscolaire dans la perspective de le généraliser au cours des dix prochaines années ;
- Unification de l'appellation en faisant en sorte que ce cycle éducatif soit basé sur une vision rénovée, unifiée, homogène et moderne de l'enseignement préscolaire chez l'ensemble des intervenants, au contraire de la typologie actuelle déclinée en préscolaire traditionnel, préscolaire moderne et préscolaire public ;
- Unification de la supervision par le biais d'un cadre institutionnel basé sur la bonne gouvernance et focalisé sur l'intérêt de l'enfant éligible à l'enseignement préscolaire ;
- Refonte globale des textes juridiques et réglementaires actuels en les adaptant à la nouvelle vision éducative ;
- Amarrage de l'enseignement préscolaire à l'enseignement primaire dans le cadre d'un même processus éducatif intégré ;
- Adoption d'une vision éducative rénovée et intégrée basée sur des fondements scientifiques qui couvrent à la fois les finalités et les objectifs, les domaines de spécialité, la professionnalisation de la formation, les programmes, les curricula et la didactique, la langue, ainsi que l'éducation parentale;
- Mise en place d'une grille normative basée sur une vision éducative en vue de garantir la qualité ;
- Considération du financement de l'enseignement préscolaire en tant qu'investissement à fort rendement, tant du point de vue individuel que socioéconomique. Un investissement qui exige la mobilisation de ressources financières suffisantes, au lieu de le considérer comme une simple charge supplémentaire.

La commission a, par ailleurs, organisé une rencontre de communication autour de cet avis lors de laquelle a été présenté le document aux médias nationaux et aux acteurs du système éducatif, ainsi qu'à l'opinion publique.

3.1.2. La commission permanente de la gouvernance du système national de l'éducation et de la formation

La commission permanente de la gouvernance du système national de l'éducation et de la formation s'intéresse aux questions stratégiques relatives à la gouvernance du système éducatif national, notamment sa structuration aux niveaux régional et local, sa gestion déconcentrée, les systèmes d'information, le pilotage, le financement et le partenariat…

Les travaux de cette commission, qui a tenu un total de 27 réunions cumulant l'équivalent de 81 heures de travail durant l'année 2017, se sont focalisés sur le traitement de la question de la gouvernance territoriale du système éducatif ; thématique qui a fait l'objet d'un rapport élaboré par la commission, intitulé : « La gouvernance territoriale du système éducatif dans la perspective de la régionalisation avancée ».

L'objectif de ce rapport, la problématique dont il traite ainsi que les principales recommandations qu'il comporte sont présentés succinctement ci-après.

Objectif :

Ce rapport a pour objectif de donner une nouvelle dimension à la gouvernance territoriale du système d'éducation et de formation, en mesure de concilier entre, d'une part, une gouvernance éducative visant à optimiser l'efficience des politiques publiques, à rationaliser la gestion des établissements et à promouvoir les relations entre les acteurs et les divers partenaires de manière à les associer au processus de prise de décision, et d'autre part, la gouvernance territoriale visant à répartir les pouvoirs entre l'administration centrale et les diverses composantes de l'organisation territoriale, dans la perspective de la régionalisation avancée. Il s'appuie sur la Vision Stratégique du Conseil à l'horizon 2015-2030, notamment le levier 15 dédié à la gouvernance du système éducatif et sur les considérants suivants :

- La prise en compte de la régionalisation avancée en tant qu'objectif général de l'organisation territoriale du Royaume ;
- L'amorçage de la réflexion à partir de l'état des lieux actuel de l'organisation territoriale décentralisée de l'école ;
- La projection des perspectives d'évolution de cette organisation dans le sillage de la décentralisation territoriale en général et de la régionalisation en particulier ;
- L'exploitation de toutes les formes de gestion territoriale de proximité en tant qu'atouts de la gouvernance éducative et en tant que piliers de l'organisation territoriale décentralisée.

Problématique :

- Le rapport traite de la problématique qui sous-tend l'objectif de la promotion de la gouvernance du système d'éducation et de formation, notamment en remédiant à l'éclatement inhérent à l'organisation territoriale qui prévaut dans ce secteur. Cette démarche d'inscrit dans le cadre de l'effort national visant le développement de la décentralisation et de la déconcentration afin de consacrer la régionalisation avancée en tant que fondement constitutionnel pour la démocratie sociale participative. Le document traite également de la gouvernance de l'école dans ses relations avec l'organisation territoriale, dans la perspective d'asseoir la gouvernance territoriale du système d'éducation et de formation au Maroc.

Résumé des propositions et des recommandations :

- Le rapport propose des recommandations que le Conseil estime en mesure de promouvoir la gouvernance du système éducatif au niveau territorial. Cette promotion devrait se traduire par une amélioration des performances et du rendement de ce système, l'accélération du rythme des réformes en cours et escomptées, dans la perspective de la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Pour cela, il convient d'entreprendre un certain nombre de démarches et de dispositions qui portent notamment sur :
  - La garantie de la cohérence du système au niveau central et de son alignement sur les exigences de la régionalisation avancée et de la décentralisation territoriale ;
  - L'élaboration d'un plan d'action explicite pour la transition du système d'éducation et de formation du statut de la déconcentration fonctionnelle à celui d'une organisation territoriale fondée sur la régionalisation avancée et sur la décentralisation territoriale, à l'horizon 2030 ;
  - La promotion de la gouvernance éducative dans toutes ses dimensions à travers le renforcement de l'autonomie dans la gestion et l'extension du périmètre de participation à la prise de décision ;
  - Le positionnement de la gouvernance numérique au cœur des processus de la gouvernance territoriale du système.

La commission a ouvert, par ailleurs, un chantier de réflexion sur « Le partenariat institutionnel au service de l'école marocaine » sur la base des travaux et des études réalisées antérieurement par le Conseil, ainsi que sur les conclusions des ateliers de travail thématiques organisés par la commission durant la période précitée (collectivités territoriales, société civile, universités publiques et privées), dans la perspective de l'émission d'un avis sur cette thématique.

3.1.3. La commission permanente des curricula, programmes, formations et outils didactiques

La commission permanente des curricula, programmes, formations et outils didactiques se penche notamment sur les fondements, les objectifs et les fonctions du système éducatif. La révision des curricula, des programmes, des formations, de l'enseignement des langues et des langues d'enseignement, de la formation et des approches et modèles pédagogiques, ainsi que des supports pédagogiques, de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire entrent dans le périmètre de ses compétences. Les examens et systèmes d'évaluation scolaire font également partie du champ de prérogatives de cette commission permanente.

Cette commission a tenu, durant la période considérée, un total de 21 réunions, cumulant l'équivalent de 63 heures de travail tout au long de l'année 2017. Elle a, ainsi, poursuivi, durant les premiers mois de l'année 2017, sous la supervision du Bureau du Conseil, la finalisation du rapport sur « L'éducation aux valeurs dans le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique », lequel avait été approuvé par l'Assemblée générale fin 2016. Cette finalisation a consisté en l'insertion des observations, des propositions et des modifications issues des délibérations de l'Assemblée générale sur cette problématique.

L'objectif de ce rapport, la problématique dont il traite ainsi que les principales recommandations qui en sont issues sont présentés succinctement ci-après.

Objectif :

Le rapport vise l'élaboration d'une vision claire et d'une démarche intégrée en matière d'éducation aux valeurs dans l'école marocaine. Cette approche devrait concilier, d'un côté, les objectifs de construction des savoirs et des compétences, ainsi que celui de l'acquisition des langues, et de l'autre, l'éducation et la formation sociale des apprenants, considérées comme une mission essentielle de l'école. En ce sens, la qualité de l'offre de formation du système éducatif national est mesurée à l'aune du niveau de cohérence et de complémentarité entre les objectifs de la construction des savoirs et des compétences et celui de la consécration des valeurs. La finalité consiste, en même temps, à renforcer la capacité de l'école à doter les apprenants des dispositions leur permettant une meilleure inclusion socioculturelle. Pour cela, l'école est appelée à perfectionner les modalités de son fonctionnement et l'organisation de son système relationnel au sein de ses espaces internes comme à travers son écosystème, de manière à consacrer la dimension des valeurs et l'enracinement de la culture des droits et des devoirs.

Problématique :

Le rapport relève les paradoxes suivants :

- Le flou et les incohérences qui entourent la conception même du système des valeurs scolaires et l'aggravation du hiatus entre le discours sur les valeurs, les droits et devoirs, d'une part, et de l'autre, le peu d'impact et l'insignifiance des pratiques qui y sont liées, si l'on prenait en compte la recrudescence des comportements inciviques antinomiques avec les valeurs, au sein de l'école et dans son environnement ;
- Une quasi-absence des évaluations régulières des programmes d'éducation aux valeurs et de leur impact sur les pratiques ;
- Un pari important sur le rôle des acteurs éducatifs, qui ne bénéficient cependant que d'une faible formation initiale et continue en matière d'éducation aux valeurs ;
- La réitération du rôle essentiel de l'écosystème de l'école dans l'éducation aux valeurs alors que les capacités des entités éducatives en matière de conclusion des partenariats pertinents à cet effet, sont très limitées.

Résumé des propositions et des recommandations :

- Concernant les curricula, les programmes et les formations : opérer le choix du système des valeurs prioritaires, élaborer le cadre et les indicateurs référentiels et intégrer l'approche valeurs et droits humains dans les programmes et les curricula ;
- Concernant les outils multimédias et l'environnement numérique : renforcer le rôle de la communication numérique dans les établissements ainsi que dans les programmes et activités dédiés à l'éducation aux valeurs ;
- Concernant la vie scolaire et universitaire et les pratiques citoyennes : généraliser les clubs éducatifs, encourager l'esprit d'initiative et les pratiques citoyennes dans le cadre du projet d'établissement, mettre à la disposition des apprenants les structures et les mécanismes à même de leur permettre d'être représentés et de participer à la gestion de la vie scolaire et universitaire ; mettre en place des mécanismes d'écoute, de médiation et de gestion des conflits ainsi que des canaux pour la communication et la négociation ;

- Concernant les acteurs éducatifs : insérer des indicateurs précis relatifs à l'éducation aux valeurs dans les modalités d'accès aux métiers d'éducation et de formation et dans les processus de candidature à des postes de responsabilité, renforcer les programmes de formation initiale et continue en y injectant des contenus orientés valeurs, valoriser et distinguer les initiatives originales et innovantes en matière d'éducation aux valeurs ;
- Concernant les relations de l'établissement éducatif avec son environnement et les partenariats avec les acteurs institutionnels et la société civile : revisiter les formules de partenariat et de coopération avec les familles en matière de projets et de programmes d'éducation aux valeurs, adopter des politiques convergentes et des partenariats constructifs avec les acteurs institutionnels, les institutions, les organisations et la société civile ;
- Concernant le domaine de la recherche scientifique et pédagogique : encourager la recherche pédagogique sur des thématiques intéressant l'éducation aux valeurs et l'intégrer aux projets de recherche, généraliser la diffusion des études, recherches et rapports nationaux portant sur cette thématique et leur exploitation en matière d'élaboration de politiques publiques éducatives en les orientant vers le développement du système de l'éducation aux valeurs, élaborer un système de valeurs inhérent au secteur de la recherche scientifique ;
- Concernant les catégories sociales en situation de handicap, en situation spécifique ou en situation de précarité : renforcer la politique de l'équité et garantir la généralisation de la scolarisation et de la formation au profit de ces catégories, élaborer des plans d'action en faveur des enfants et des jeunes issus de la communauté marocaine expatriée afin de leur assurer l'immersion escomptée dans les valeurs authentiques de leur société d'origine.

La commission a organisé une rencontre de communication autour de ce rapport pour en présenter les contenus à la presse nationale, aux acteurs du système éducatif et à l'opinion publique.

Par ailleurs, elle a entamé, depuis le deuxième trimestre de 2017, le chantier destiné à élaborer un projet de cadre référentiel pour l'évaluation, la révision et l'adaptation des curricula, des programmes et des formations en la matière. Le cadrage et les termes de référence relatifs à la question ont d'ores et déjà été adoptés et une série d'auditions et de brassages d'idées a été organisée à cet effet.

3.1.4. La commission permanente des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion

La commission permanente des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion prend en charge, notamment, les questions relatives à l'accès aux métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion. Elle s'intéresse également aux problématiques de la formation initiale et continue, de la gestion des carrières, ainsi qu'aux parcours professionnels.

Cette commission a tenu, durant l'année 2017, un total de 23 réunions, cumulant quelques 69 heures de travail couronnées par l'élaboration d'un rapport à caractère transversal sur les métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion. Il convient de rappeler que cette thématique est inscrite dans le deuxième chapitre de la Vision Stratégique de la Réforme. Elle concerne les principaux acteurs chargés de permettre à l'école de remplir ses missions et de constituer, en même temps, l'élément moteur de la réussite de la réforme du système éducatif, ainsi que le facteur déterminant pour améliorer le rendement interne et externe de celui-ci.

L'objectif de ce rapport, la problématique dont il traite ainsi que les principales recommandations qui en sont issues sont présentés succinctement ci-après.

Objectif :

Ce rapport vise à revaloriser les métiers de l'éducation et de la formation et à concilier entre, d'une part, la motivation des acteurs éducatifs et la consécration de leurs droits, et de l'autre leur engagement à remplir pleinement leur mission éducative et à s'acquitter de leurs devoirs professionnels. L'objectif consiste à amener ces acteurs à valoriser leurs missions et, en même temps, leur fournir les conditions appropriées pour qu'ils puissent s'acquitter de ces nobles tâches, tout en consacrant la dimension des valeurs morales de ces métiers et, d'en rénover les approches. De cette manière, le système éducatif national pourra disposer d'acteurs éducatifs professionnels, dotés des compétences nécessaires et de l'esprit critique approprié leur permettant de développer leur pratique professionnelle, d'adhérer effectivement aux chantiers de la réforme et de s'ouvrir aux opportunités qu'offrent les progrès des technologies numériques, ainsi que les enseignements des innovations en matière d'éducation et de formation.

Problématique :

La problématique de ce rapport s'articule autour des éléments suivants :

- Des dysfonctionnements affectant la professionnalisation et la qualification des acteurs qui se manifestent notamment dans : l'irrégularité et la faiblesse des formations qualifiantes fournies, l'insuffisance de la coordination et des complémentarités dans les missions et les rôles des établissements en charge de la formation initiale, le manque d'adéquation entre les normes professionnelles et les pratiques des acteurs éducatifs, l'insuffisance croissante en matière d'encadrement professionnel des acteurs, l'exposition des métiers éducatifs à certaines dérives qui portent atteinte à la noblesse de leurs missions et à la sacralité de l'espace scolaire ;
- Des dysfonctionnements qui concernent l'établissement et dont les principales manifestations sont : la prédominance de la gestion centralisée, une répartition géographique inéquitable des ressources humaines, des disparités importantes en matière de réalisation de l'autonomie fonctionnelle effective des établissements, un grand déficit en matière de maillage des institutions au niveau local et régional ainsi que dans le rendement collectif et la coordination entre les acteurs éducatifs, le manque d'interactivité pour l'écosystème de l'établissement, la précarité de certaines infrastructures et de nombre d'espaces éducatifs, le manque en matière d'équipements et de ressources… ;
- Des dysfonctionnements en matière d'évaluation des acteurs dont les principaux indicateurs sont : l'absence de critères unifiés et rigoureux, la prédominance du «contrôle pédagogique», dont les résultats servent exclusivement à la promotion des enseignants, un déficit criant dans le domaines de l'évaluation des performances et du rendement des établissements éducatifs et des corps de métiers qui y travaillent, l'absence de dispositifs d'autoévaluation des acteurs éducatifs malgré l'existence de structures institutionnelles en mesure d'encadrer de telles opérations.

Résumé des propositions et des recommandations :

Le rapport propose un cadre stratégique pour la promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion qui repose sur trois fondements : (1) la

professionnalisation en tant que condition impérative pour la mise à niveau des acteurs éducatifs selon des prescriptions, des rôles et des valeurs professionnelles répondant aux exigences de la qualité et aux attentes de la société ; (2) l'établissement éducatif fondé sur l'autonomie, la culture du projet, les complémentarités fonctionnelles entre les métiers et le développement de la vie professionnelle ; (3) l'évaluation intégrée et plurielle dans ses formes et ses modalités.

- **Au niveau de l'approche :**
  - Tenir compte du caractère systémique des recommandations et propositions déclinées dans le rapport et se référer pour leur mise en œuvre aux principes de gestion optimale et de pilotage efficient développés dans la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030 (Levier 23) ;
  - Adopter le mécanisme de la contractualisation pour la mise en œuvre des projets de changement, ainsi qu'une approche décentralisée en matière de gestion, d'accompagnement, d'incitation, de monitoring des résultats et de reddition des comptes ;
  - Assurer la coordination, à la faveur de la préparation des dispositions opérationnelles de la mise en œuvre, entre les départements en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, d'une part, et d'autre part, les autres départements concernés, notamment le département de la réforme de l'administration et de la fonction publique, le Ministère des Finances et le Secrétariat général du gouvernement.
- **Au niveau de la mise en œuvre :**
  - Mettre en place un plan d'action à court ou moyen terme consacré aux mesures prioritaires ;
  - Lancer un programme pour la mise à niveau des acteurs pédagogiques actuellement en activité, dans les secteurs public et privé, selon les spécificités de chacun des secteurs de l'éducation et de la formation. Il s'agira également de les évaluer sur la base des nouvelles missions et rôles des acteurs tels qu'explicités dans le présent rapport, ainsi qu'à travers la prise en compte des besoins du système éducatif ;
  - Déployer les efforts appropriés pour combler le déficit en acteurs éducatifs et gérer de manière plus efficiente les ressources humaines en activité actuellement aux niveaux local et régional ;
  - Garantir les droits des acteurs éducatifs en activité actuellement dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, tant publics que privés ;
  - Lancer le processus de mise à niveau des établissements éducatifs ;
  - Mettre en place des réseaux locaux et régionaux de l'éducation et de la formation ;
  - Lancer une étude destinée à identifier les besoins du système d'éducation et de formation en nouveaux métiers en vue de les intégrer dans le système des métiers éducatifs.

La commission a organisé une rencontre de communication lors de laquelle le rapport a été présenté à la presse nationale, aux acteurs du système éducatif et à l'opinion publique.

Elle a entamé, par ailleurs, le chantier de l'élaboration d'un second rapport, cette fois-ci portant sur « Les métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche », pour lequel le Bureau du Conseil a défini les termes de référence et le cadrage appropriés.

3.1.5. La commission permanente de la recherche scientifique technique et de l'innovation

La commission permamente pour la recherche scientifique, technique et l'innovation se penche essentiellement sur les politiques publiques en matière de recherche scientifique et technique et de l'innovation. Elle traite, ainsi, des structures de ce secteur d'activité, de sa gouvernance, de son financement et de l'évaluation de ses performances.

Cette commission a tenu, durant l'année 2017, un total de 11 réunions, cumulant quelque 33 heures de travail durant lesquelles elle a poursuivi ses travaux préparatoires, en vue de l'élaboration d'un rapport sur la réforme de l'enseignement supérieur, conformément au cadrage référentiel fixé par le Bureau du Conseil et aux orientations déclinées dans la Vision Stratégique 2015-2030 en la matière.

Il s'agit d'un projet qui vise à présenter une Vision Stratégique globale pour la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à l'horizon 2030, traitant à la fois des dimensions pédagogiques, de la formation et de la recherche scientifique, mais également des aspects institutionnels et organisationnels et de tout ce qui a trait aux professeurs de l'enseignement supérieur et à la vie estudiantine.

Dans cette perspective, la commission a produit nombre de documents internes visant à dégager les éléments de cadrage permettant d'approfondir la réflexion sur l'ensemble des questions posées, notamment celles qui concernent la recherche scientifique, le statut de l'enseignant-chercheur, la vie estudiantine, le financement, etc.

3.1.6. La commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement

La commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement travaille sur les conditions de la scolarisation et de la formation en relation avec les prestations socioculturelles et sportives en milieu scolaire et universitaire. Elle traite également de l'ouverture des établissements d'éducation-formation sur leur environnement économique et socioculturel.

Cette commission a tenu, durant l'année 2017, un total de 23 réunions, cumulant l'équivalent de 69 heures de travail, sanctionnées par l'élaboration d'un rapport sur l'éducation non formelle. Une problématique qui appelle des solutions concrètes et déterminantes sur une échéance limitée dans le temps et raisonnable. Le principal objectif de cette démarche consiste à se conformer aux principes de l'équité et de l'égalité en matière d'éducation, d'enseignement et de formation, au profit de l'ensemble des enfants, filles et garçons, tout en tenant pour acquis que l'espace naturel de l'apprentissage et de la formation demeure l'école régulière.

L'objectif de ce rapport, la problématique dont il traite ainsi que les principales recommandations qui en sont issues sont présentés succinctement ci-après.

Objectif :

L'objectif de ce rapport est d'insuffler une plus grande dynamique et une meilleure efficience dans l'exécution des missions de l'éducation non formelle à l'horizon 2025, et de réussir, par

là même, la réinsertion des catégories concernées par ces programmes au sein de la scolarité régulière. Par ailleurs, il est impératif de pérenniser le principe du droit à une éducation régulière pour l'ensemble des enfants, filles et garçons, sur une base équitable et égalitaire, et la jouissance d'un enseignement accessible et de qualité, conformément aux dispositions de la Constitution et aux orientations de la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030, ainsi qu'aux accords et conventions internationaux ratifiés par le Maroc.

Problématique :

La problématique centrale traitée dans ce rapport se manifeste dans le caractère anormal des programmes d'éducation non formelle qui incarnent l'un des aspects des dysfonctionnements du système éducatif et de son incapacité à généraliser l'enseignement et à endiguer l'abandon scolaire. Des programmes qui se caractérisent, en outre, par leur faible rendement interne et externe et, dont le périmètre ne cesse de s'élargir et de concerner des effectifs de plus en plus importants. Aussi, ces programmes censés être à l'origine des mesures de rattrapage provisoires, se sont institués, progressivement, en véritable système parallèle à l'école régulière.

Résumé des propositions et des recommandations :

- Inscrire les programmes d'éducation non formelle parmi les missions essentielles de l'école régulière, en considérant la responsabilité de leur mise en œuvre comme partie intégrante des prérogatives des espaces scolaires réguliers, jusqu'au terme de leur objectif de rattrapage et d'insertion ;
- Revisiter les objectifs et l'approche de ciblage, à travers un plan d'action qui sera basé sur les conclusions d'un recensement global des enfants concernés qui se trouvent hors de l'école et programmer le rattrapage de leur scolarisation sur une période allant au maximum jusqu'en 2025 ;
- Adapter l'ingénierie pédagogique en faisant en sorte que les élèves de l'éducation non formelle bénéficient du même modèle pédagogique décliné dans la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030, notamment en ce qui a trait à la nouvelle ingénierie linguistique;
- Renforcer l'encadrement par la formation et tirer profit des compétences des enseignants du primaire et du secondaire collégial en encourageant ces derniers à s'impliquer dans l'encadrement des programmes de rattrapage, moyennant des incitations matérielles appropriées et une formation complémentaire fonctionnelle ;
- Développer le système d'évaluation pédagogique et des examens et mettre en place un dispositif de suivi et d'orientation réguliers dans la perspective d'organiser la reconnaissance des acquis nécessaires à la réinsertion dans les cycles scolaire ou de formation formels adéquats ;
- Asseoir un partenariat contractuel avec les collectivités territoriales et les associations de parents d'élèves afin d'encourager leur implication dans les programmes d'éducation non formelle ;
- Élaborer un modèle qualitatif pour le partenariat avec les établissements d'éducation et de formation privés afin de les inciter à prendre part à l'effort de l'éducation non formelle et à accueillir une partie de ses élèves, en application du principe de solidarité et de responsabilité sociales du secteur privé ;

- Concevoir un modèle pour le partenariat contractuel avec le tissu économique et ses diverses représentations professionnelles et sociales en vue d'associer les entreprises à l'effort de formation des jeunes élèves de l'éducation non formelle orientés vers des filières professionnelles et de contribuer à leur initiation à la vie professionnelle, en leur permettant d'accéder à des stages pratiques ;
- Relever le niveau de financement, explorer de nouvelles sources de financement et consacrer une dotation financière annuelle suffisante à ces programmes, de manière à atteindre les nouveaux objectifs proposés dans le présent rapport dans les délais impartis (horizon 2025) ;
- Rapprocher le coût individuel annuel des bénéficiaires de ces programmes des minima en cours dans l'enseignement obligatoire. Il convient de signaler que le financement à mobiliser doit couvrir les coûts liés à la réalisation des missions des programmes d'éducation non formelle dans les délais impartis, à savoir la scolarisation de rattrapage et la réintégration des bénéficiaires dans l'école formelle. Il ne doit pas servir à maintenir ces programmes dans le temps ;
- Mettre en place, pendant la durée de vie temporaire des programmes d'éducation non formelle, un système efficace de suivi et d'évaluation, adossé à des indicateurs compatibles avec les règles en vigueur dans l'éducation formelle.

La commission a, par ailleurs, entamé les travaux préparatoires pour élaborer :

- Un projet de rapport sur le thème : « Les associations de parents d'élèves : un acteur essentiel dans la promotion continuelle de la question éducative » ;
- Un projet de rapport sur « La mission culturelle de l'école marocaine ».

3.2. Les groupes spéciaux de travail

A côté des commissions permanentes, les trois groupes spéciaux de travail, créés par l'Assemblée générale fin 2015, ont poursuivi leurs travaux en vue d'approfondir la réflexion sur les thématiques qui leur ont été soumises.

Ces groupes spéciaux de travail, rappelle-t-on, ont été créés eu égard au caractère structurant des problématiques qu'ils ont eu la charge de traiter. Il s'agit de thématiques qui viennent compléter la Vision Stratégique de la Réforme et qui s'inscrivent dans la feuille de route de la réforme de la formation professionnelle, de l'enseignement religieux et de l'enseignement et la formation privés.

3.2.1. Groupe spécial de travail chargé de la formation professionnelle

Le groupe spécial de travail chargé de la formation professionnelle a été créé en vue d'explorer les perspectives de développement du système de la formation professionnelle, en conformité avec les orientations inscrites dans la Vision stratégique. Cette mission devrait se décliner en propositions et recommandations relatives à cette composante du système éducatif. Les travaux du groupe portent à la fois sur l'offre de formation professionnelle, sur les aspects relatifs à la gouvernance du secteur, les approches et les contenus de formation ou encore les passerelles avec les autres composantes du système.

Ce groupe de travail est sur le point de finaliser le projet de rapport sur la réforme de la formation professionnelle. Il est convenu que ce travail devrait être adossé aux orientations contenues dans le document de cadrage de ce chantier tel qu'il a été adopté par le Bureau du Conseil en février 2016.

- **Principaux questionnements structurant le chantier de la formation professionnelle :**
  - L'intégration organique de la formation professionnelle dans les enseignements scolaire et supérieur et partant, la conception d'un système efficient de passerelles et de passages entre les différents cycles et niveaux du système de l'éducation nationale et de la formation ;
  - L'augmentation de la capacité d'accueil dans le sens de la concrétisation du principe de la discrimination positive en faveur du milieu rural et de la réalisation de l'égalité des chances en matière de formation professionnelle ;
  - La mise en place d'un système souple d'orientation et d'information professionnelle qui fonctionne dans deux directions : entre l'enseignement scolaire et la formation professionnelle, et entre celle-ci et l'enseignement supérieur ;
  - La qualité du système de formation professionnelle tant au niveau des compétences des formateurs qu'à celui de l'efficience des approches pédagogiques adoptées ;
  - La relation entre la formation professionnelle et l'enseignement technique ;
  - Le statut des langues dans les processus de formation ;
  - L'harmonisation de l'offre de formation avec la demande et sa capacité à s'adapter aux besoins en compétences techniques et spécialisées, moyennes et supérieures, tant aux plans national que régional et local ;
  - La prospection des métiers du présent et du futur et l'alignement sur les exigences des grands chantiers de développement et des nouveaux métiers nécessaires au pays ;
  - La mise en place d'une bonne gouvernance interne du système de formation professionnelle, ainsi que celle nécessaire au renforcement de la coordination entre les différents intervenants et avec le tissu économique et entrepreneurial.
- **Objectifs escomptés :**
  - Approfondir le diagnostic relatif aux divers aspects du système de formation professionnelle en opérant une première évaluation des stratégies élaborées par les départements concernés ;
  - Entreprendre une étude comparative de certains des modèles et expériences étrangers réussis dans le domaine de la formation professionnelle ;
  - Élaborer des propositions prospectives pour le développement de la formation professionnelle et la consécration de son rôle focal au sein du système national d'éducation et de formation.

3.2.2. Groupe spécial de travail sur l'enseignement religieux

Le groupe spécial de travail sur l'enseignement religieux a été créé en vue d'approfondir le diagnostic couvrant les différentes composantes de l'enseignement religieux dans notre pays. Des propositions prospectives devront être avancées afin de promouvoir et de renouveler ce type d'enseignement dans le respect des orientations structurantes de la Vision Stratégique et de ses principes fondateurs : l'équité, la qualité et la promotion de l'individu et de la société.

Ce groupe de travail a poursuivi ses travaux en vue de finaliser son rapport sur l'enseignement religieux au Maroc. Il est convenu que ce travail sera adossé aux orientations contenues dans le document de cadrage de cette thématique tel qu'il a été approuvé par le Bureau du Conseil en février 2016. Les principales articulations dudit document de cadrage sont déclinées comme suit :

- **Principaux questionnements structurant la thématique de l'enseignement religieux :**

Le point d'entrée focal de ce projet consiste à traiter la question de l'enseignement religieux sur la base d'une approche institutionnelle paradigmatique qui considère les établissements d'enseignement religieux sous les angles de vue suivants :

- La gouvernance de l'enseignement religieux : les acteurs institutionnels, les intervenants, la gestion, les complémentarités des rôles institutionnels, les passerelles, le système d'évaluation et de certification ;
- Le modèle pédagogique dans les dimensions suivantes : les finalités et fonctions de l'enseignement religieux, la qualité, les complémentarités entre les composantes et les niveaux des établissements d'enseignement religieux, l'orientation, l'ouverture sur les technologies de l'information et de la communication ;
- Les acteurs éducatifs : les compétences professionnelles, la formation, le perfectionnement professionnel, les rôles, les missions, etc. ;
- Le développement de la recherche scientifique dans le domaine de l'enseignement religieux ;
- L'ouverture et l'interactivité des établissements d'enseignement religieux avec leur environnement : la communication religieuse, l'animation et l'encadrement culturel religieux, la société civile, la lutte contre l'analphabétisme, etc. ;
- La relation entre l'enseignement religieux et l'enseignement général ;
- La relation entre ce type d'enseignement et le marché du travail ;
- L'évaluation de l'enseignement religieux en termes de rendement interne et externe.

- **Résultats escomptés :**

- Approfondir le diagnostic en dégageant les acquis, les dysfonctionnements et les enjeux liés à cet enseignement ;
- Entreprendre une étude comparative de certains modèles d'enseignement religieux à travers le monde ;

- Élaborer des propositions pour la promotion de l'enseignement religieux au Maroc, en s'inspirant des grandes orientations de la Vision Stratégique et de ses principes fondamentaux : l'équité, la qualité et la promotion de l'individu et de la société.

3.2.3. Groupe spécial de travail sur l'enseignement et la formation privés

Le groupe spécial de travail sur l'enseignement et la formation privés a été institué afin de faire un état des lieux exhaustif de l'enseignement et de la formation privés au Maroc. Ce diagnostic devrait identifier les modèles réussis et les bonnes pratiques en la matière, en vue d'aboutir à la formulation de propositions opérationnelles destinées à mettre en œuvre les grandes orientations contenues dans la Vision Stratégique de la Réforme et d'élaborer les fondements et les normes d'un modèle économique pour l'investissement dans l'enseignement et la formation privés.

Cette commission a poursuivi ses travaux dans la perspective d'élaborer, avec l'appui du PERAIC, un projet d'avis et un projet de rapport qui y sera joint. Ce chantier est adossé aux orientations contenues dans le document de cadrage de cette thématique tel qu'il a été adopté par le Bureau du Conseil en février 2016. Les principales articulations dudit document de cadrage sont déclinés ainsi :

- **Principaux questionnements structurant la thématique de l'enseignement et de la formation privés :**
  - L'engagement de l'enseignement et de la formation privés au respect des principes du service public et des orientations fondamentales de la réforme du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
  - Les préalables et les exigences à même de faire de l'enseignement et de la formation privés des partenaires effectifs de l'enseignement public ;
  - Les valeurs de régulation et de contrôle par l'État du secteur privé de l'éducation et de la formation en tant que partenaire de l'enseignement public ;
  - L'encadrement législatif et réglementaire et la définition d'une conception précise de l'enseignement supérieur privé caractérisé par la pluralité de ses modèles et de ses établissements (un modèle privé lucratif qui considère le secteur de l'enseignement et de la formation en tant qu'espace pour l'initiative privée et qui vise les étudiants en mesure de s'acquitter des coûts de leur formation, un modèle non lucratif qu'incarnent certaines universités, un modèle constitué des filiales d'universités et d'écoles internationales…);
  - L'encouragement de l'enseignement et de la formation privés contractuels ;
  - L'audit et l'évaluation de l'enseignement et de la formation privés.
- **Résultats escomptés**
  - Réaliser un état des lieux de l'enseignement et de la formation privés ;
  - Déterminer les modèles et les bonnes pratiques dans le secteur ;
  - Affiner des propositions pratiques pour la mise en œuvre des grandes orientations contenues dans la Vision Stratégique (Levier 4, Chapitre I de la Vision Stratégique) ;
  - Élaborer les fondamentaux et les normes d'un modèle économique pour l'investissement dans l'enseignement et la formation privés.

III. Bilan de la mission d'évaluation

L'Instance Nationale d'Évaluation (INE) auprès du CSEFRS procède à des évaluations globales, sectorielles ou thématiques des politiques et programmes publics dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la formation des cadres et de la formation professionnelle, en appréciant leur efficience pédagogique et financière par rapport aux objectifs qui leur sont assignés et en se référant aux normes internationales communément admises en la matière.

A cette fin, l'Instance Nationale d'Évaluation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique :

- Apprécie, de manière globale, les aptitudes, les connaissances et les compétences acquises par les apprenants au cours des cycles de formation et les modalités de leur contrôle ;
- Évalue les avantages que retire la collectivité nationale du système d'éducation, de formation, de recherche scientifique et de formation des cadres, eu égard à l'effort financier qu'elle consent audit système et au regard des exigences d'efficacité et d'efficience de la dépense en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
- Apprécie le développement des performances internes et externes du système d'éducation, de formation, de recherche scientifique et de formation des cadres et l'amélioration de la qualité des services fournis aux élèves et aux étudiants ;
- Développe tous les instruments d'évaluation qui concourent au bon exercice de ses fonctions et soutient la recherche scientifique dans ce domaine.

Les évaluations globales, sectorielles et thématiques occupent, à plus d'un égard, une place de choix dans les travaux du Conseil. En effet, en plus de participer à la consécration de la culture de l'évaluation que le Conseil n'a de cesse d'encourager depuis son installation, ces évaluations revêtent une importance déterminante dans le suivi des chantiers de la réforme, ainsi que dans le processus d'aide à la décision en matière de politiques publiques relatives aux secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Elles constituent également un facteur décisif dans la promotion continuelle du système éducatif et forment, d'autre part, le fondement scientifique auquel sont adossés les travaux du Conseil, dans le cadre de ses missions consultatives, de proposition et de prospective.

1. Évaluations réalisées et publiées en 2017

1.1.Évaluation du cycle doctoral

Objectif :

Le rapport d'évaluation du cycle doctoral vise à focaliser l'attention sur ce cycle académique dont la principale particularité est de délivrer, au terme de son parcours, le plus haut diplôme universitaire. Il constitue également une pépinière pour les chercheurs, une plateforme pour le développement de la recherche scientifique et une passerelle pour l'emploi des lauréats.

Méthodologie :

Ce rapport d'évaluation dresse un descriptif du système national de la recherche scientifique et formule des questionnements sur la place du cycle doctoral dans ce système en relation avec le référentiel législatif et les politiques publiques en la matière. Il examine également le cadre réglementaire de cette formation et le modèle conceptuel qui lui est spécifique.

Le rapport analyse les évolutions quantitatives des effectifs des étudiants en cycle doctoral et des lauréats de cette formation. A partir de ces données, il avance des réponses aux questionnements suivants :

- Quelles sont les finalités du cycle doctoral au Maroc et quelle est la doctrine qui le sous-tend ?
- Quel est son positionnement et dans quelle mesure s'arrime-t-il au système de recherche scientifique ?
- Quelle est son mode d'organisation administrative et de fonctionnement ?
- Ce cycle doctoral fonctionne-t-il de manière ouverte ou fermée ?
- Quelle efficience pour le cycle doctoral au Maroc en comparaison avec d'autres pays ?
- Quel impact pour l'octroi des bourses d'excellence académique sur l'attractivité du cycle doctoral pour les étudiants ?
- Quelles sont les perspectives de débouchés professionnels pour les lauréats du cycle doctoral à l'horizon 2030 ?

Résultats :

Selon les résultats auxquels est parvenue cette évaluation, le cycle doctoral constitue une partie intégrante de la recherche scientifique qui vise à répondre à l'objectif de l'édification de la société du savoir et à satisfaire les besoins des régions dans la perspective de la régionalisation élargie. Par ailleurs, le cycle doctoral gagnerait à attirer des étudiants compétents et à développer les possibilités de leur échange et de leur mobilité, aux niveaux national et international. Le secteur privé est invité pour sa part à s'associer à cet effort et à jouer pleinement son rôle dans l'œuvre d'édification de la société du savoir.

En conclusion, le rapport propose des estimations prévisionnelles pour les besoins en titulaires de doctorat dans les secteurs public et privé, à partir de l'identification opérée par la Vision Stratégique 2015-2030 pour les besoins en enseignants-chercheurs.

1.2. Rapport thématique relatif à l'évaluation des facultés polydisciplinaires

Objectif :

Ce rapport souligne les spécificités de ce modèle de facultés à travers l'examen des motivations ayant conduit à les créer, ainsi qu'au regard de l'extension du système de l'enseignement supérieur national durant les deux dernières décennies, de manière à identifier les nécessités et les déterminants qui ont abouti à cette expansion à travers le territoire national.

Méthodologie :

Le rapport décrit le statut de la faculté polydisciplinaire au sein du système universitaire et son positionnement aujourd'hui quant au nombre d'étudiants et de lauréats, ainsi qu'en termes d'offre de formation et d'encadrement pédagogique et administratif.

Résultats :

- Description du modèle de la faculté polydisciplinaire en place, en vue de déterminer son évolution, sur fond de forte densité estudiantine à l'université et en le rapportant au modèle de formation prescrit qui se dégage des orientations et principes sur lesquels il a été fondé; à savoir notamment la pluralité des spécialités, l'accès ouvert et la proximité territoriale ;
- Estimation de l'impact socio-économique de ces facultés sur les villes et les environnements dans lesquels elles ont été implantées ;
- Analyse des principaux enjeux auxquels sont confrontées les facultés polydisciplinaires dans le cadre du système d'accès ouvert ;
- Invitation à revisiter le modèle des facultés polydisciplinaires dans le cadre d'une politique globale et plurielle de l'accès ouvert de ces entités, et leur restructuration en prenant en compte la dimension de la professionnalisation et de la polyvalence qui devrait être la leur. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de revoir le processus de l'extension actuelle de ce modèle en prenant en considération des critères pertinents, afin d'éviter les anachronismes entre la situation de régions dans l'impérieuse nécessité d'accueillir des structures universitaires et celle d'autres régions qui n'ont pas besoin de créer de nouveaux établissements du genre.

1.3. Évaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur la maîtrise de la langue et sur la culture de la communauté d'origine marocaine à l'étranger

Ce programme, réalisé par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE), vise les jeunes âgés de moins de 17 ans et qui avaient précédemment bénéficié du programme « Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine ELCO ». Quant au volet « séjours dans le pays d'origine », le programme d'évaluation s'est intéressé aux jeunes âgés de plus de 17 ans (résidant en France, en Belgique et en Allemagne) et qui ont pris part à des séjours culturels au Maroc.

Objectifs :

- Présenter les résultats de l'étude, qui a porté sur l'évaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur l'acquisition de la langue et de la culture d'origine chez les MRE, notamment dans trois pays d'accueil : la France, la Belgique et l'Allemagne ;
- Estimer l'impact de l'apprentissage de la langue arabe sur les enfants de la communauté marocaine expatriée, ainsi que sur le renforcement des liens identitaires avec leur pays d'origine, à travers l'évaluation de leur connaissance de sa culture, son histoire et son système de valeurs, leur niveau d'attachement au Maroc, ainsi que les motivations sociales et identitaires qui les animent envers leur pays.

Méthodologie :

Cette enquête a été réalisée sur un échantillon de 1160 bénéficiaires des programmes d'apprentissage de la langue arabe et des résidences dans le pays d'origine. 1272 bénéficiaires ont été interviewés, soit un taux de réponse de 109,60%. Un formulaire destiné aux élèves a été élaboré et a constitué le principal outil de la mesure.

Résultats de l'enquête :

Cette enquête a mis en lumière les résultats suivants :

- 68% des bénéficiaires sont satisfaits de l'enseignement de la langue arabe, alors que la proportion de satisfaction par rapport aux équipements ne dépasse pas 26%, 44% sont satisfaits de l'administration et 46% de la qualité des cours. Quant au taux de satisfaction par rapport au niveau des enseignants, il a atteint 73% ;
- 67% des bénéficiaires proposent d'introduire des modifications sur les cours du programme, 80% déclarent nécessaire de changer les contenus des cours et 76,5% les équipements ;
- Faible niveau des bénéficiaires en langue arabe (52%), ou niveau moyen chez 38% des bénéficiaires ; alors que le dialecte est la langue de communication préférée et usitée lors du séjour au Maroc (87%) ;
- Le programme d'enseignement de l'arabe et le séjour au pays permettent d'améliorer les compétences linguistiques et la qualité des relations avec le Maroc ;
- Ni le programme d'enseignement de la langue arabe, ni le séjour au Maroc n'ont d'effet négatif sur le processus d'intégration dans le pays de résidence.

1.4. Résultats du rapport TIMSS 2015 : scores des élèves marocains en mathématiques et en sciences dans un contexte international

Objectif :

Ce rapport procède au traitement des résultats obtenus par les élèves marocains lors des évaluations internationales TIMSS réalisées en 2015. Ces évaluations sont introduites par un rapport qui passe en revue l'évolution des acquisitions ; à savoir les progrès réalisés ainsi que les contraintes qui ralentissent le niveau d'acquisition des élèves, en vue d'améliorer les stratégies et les approches appropriées à même de renforcer le potentiel d'acquisition de ces élèves.

Méthodologie :

Le Maroc prend part à ces évaluations internationales depuis 1999. Celles-ci ont souvent fait ressortir le faible niveau de rendement des apprenants marocains.

Dans le cadre des missions qui lui sont conférées, l'Instance Nationale de l'Évaluation a procédé à l'analyse des résultats de l'évaluation TIMSS, réalisée en 2015. En effet, malgré l'arsenal d'évaluation élaboré par l'INE dans le cadre du Programme National d'Évaluation des Acquis, et les deux rapports consacrés à cette opération, aucun rapport national n'a été consacré, auparavant, aux résultats du Maroc dans le cadre des évaluations internationales. Ainsi, la réalisation de rapports analytiques des résultats de ces évaluations internationales feront désormais partie intégrante des plans d'action de l'INE.

Résultats :

Principales conclusions de l'analyse des résultats TIMSS au titre de l'année 2015 :

- Les scores obtenus par les élèves marocains sont inférieurs à la moyenne internationale. Néanmoins, un progrès notable a été enregistré entre 2011 et 2015 ;
- Plus de la moitié des élèves marocains n'est pas parvenue au niveau des minima ;
- Le raisonnement logique est le niveau d'apprentissage dans lequel les élèves de la huitième année rencontrent le plus de difficultés, en mathématiques et en sciences ;

- La proportion des élèves qui enregistrent un retard scolaire en 4ème et 8ème année est respectivement de 36% et 44,6% ;
- En 4ème année, un élève sur trois n'a pas bénéficié du cycle préscolaire. Et les résultats de ceux-ci sont généralement inférieurs à ceux des élèves ayant bénéficié d'un enseignement préscolaire de trois ans ou plus ;
- Les conditions de travail et le climat au sein de l'établissement ainsi que les difficultés que vivent les enseignants ne favorisent pas l'apprentissage.

1.5. Atlas territorial de l'enseignement privé

Après avoir réalisé un premier Atlas qui a concerné les « Disparités territoriales en matière d'accès à l'école », l'INE entreprend l'élaboration d'un nouvel Atlas sur le thème de l'enseignement privé.

Objectifs :

- Analyser les progrès réalisés par le secteur privé de l'enseignement scolaire au niveau national pour chacun des cycles d'enseignement : préscolaire, primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant, entre 2007 et 2017 ;
- Déterminer le positionnement des établissements privés en vue d'estimer leur densité ;
- Identifier le taux de couverture du secteur de l'enseignement privé au niveau des collectivités.

2. Les travaux d'évaluation réalisés en 2017 et qui devraient être finalisés fin 2018

2.1. Rapport sur les pratiques pédagogiques : rapport additif au rapport du Programme National d'Évaluation des Acquis des élèves en 2016

Objectifs :

- Présenter les pratiques d'enseignement en relation avec les acquis des élèves ;
- Tirer les enseignements pertinents relatifs à la formation des enseignants et des inspecteurs.

Résultats escomptés :

- Prendre connaissance des pratiques des enseignants dans les matières concernées (langues arabe et française, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre), dans le tronc commun et identifier les difficultés pédagogiques que posent ces pratiques du point de vue des élèves (35 000 élèves, filles et garçons) ;
- Analyser et mesurer le niveau d'explicitation des pratiques efficientes des enseignants dans les curricula du secondaire qualifiant ;
- Vérifier si les orientations pédagogiques préalables à l'élaboration des programmes de formation à l'enseignement et aux pratiques pédagogiques prennent en compte les données fournies par les études relatives à l'analyse des bonnes pratiques.

2.2. Évaluation de la direction pédagogique en relation avec les performances de l'établissement

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'évaluation externe des établissements scolaires et qui s'est traduite par la réalisation par l'INE d'une étude sur l'impact de la direction pédagogique et du leadership du directeur sur les performances de l'établissement.

Objectif :

Le questionnement des variables suivantes :

- L'impact potentiel de la direction pédagogique et du leadership administratif sur les performances de l'établissement en termes de résultats scolaires, de climat scolaire et de rayonnement de l'établissement ;
- Les relations susceptibles d'exister entre les performances de l'établissement et divers autres paramètres tels l'environnement pédagogique, l'écosystème extérieur, les ressources mobilisées…. ;
- L'impact du mode de direction sur la performance de l'établissement dans son ensemble.

Méthodologie :

L'INE a élaboré un référentiel d'évaluation inspiré, d'une part, du contexte national, et de l'autre des expériences internationales. Ce référentiel focalise l'attention sur la gestion de l'établissement et sur le leadership du directeur. Il tient compte des dimensions suivantes :

- Le contexte de l'établissement : le contexte originel des élèves, l'environnement interne, le positionnement de l'établissement, les ressources matérielles de départ, la structure de l'environnement externe ;
- La gestion de l'établissement et le leadership du directeur : le pilotage (vision, culture, valeurs et mobilisation), la conduite pédagogique, la gestion financière et administrative, le niveau d'engagement des parents d'élèves et des autres acteurs ;
- Les performances de l'établissement : résultats scolaires, performances administratives, soutien social et scolaire, climat dans l'établissement et son rayonnement.

A partir de ce référentiel, l'INE a élaboré un questionnaire et un formulaire pour la collecte des données quantitatives, destinés aux directeurs des établissements scolaires.

L'échantillon retenu comprend l'ensemble des établissements scolaires publics (primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant) situés dans la région Rabat-Salé-Kénitra.

Le questionnaire a été administré durant la période du 2 au 6 mai 2017 dans les collèges et lycées et du 9 au 17 mai dans les établissements du primaire. Les données ont été collectées grâce à une application sur le portail internet "Limesurvey", début juin 2017.

L'Instance a procédé ensuite au traitement et à l'analyse des données recueillies en prévision de l'élaboration du rapport final.

2.3. Comparaison internationale en matière de politique et de financement dans le domaine de la recherche scientifique

Objectifs :

- Évaluer la position du Maroc en comparaison avec les pays couverts par le benchmark relatif aux dimensions de la gouvernance, de la production scientifique et du financement ;
- Identifier les principaux facteurs qui caractérisent les stratégies gagnantes et les modes d'organisation et de gouvernance efficients du champ de la recherche scientifique afin d'en tirer les enseignements pertinents en matière de bonnes pratiques dans le domaine ;

- Dégager les principales tendances dans les divers pays couverts par le benchmark en matière de développement et de promotion des sciences et des technologies ;
- Déterminer les dimensions qui constitueront le référentiel de l'INE, pour décliner le processus d'évaluation au niveau national.

3. Les travaux d'évaluation dont les préparatifs méthodologiques ont été réalisés en vue de les engager entre 2018-2019

3.1. Programme National d'Évaluation des Acquis des élèves (PNEA 2019), de la sixième année du primaire et de la troisième année du collège

Objectifs :

- Évaluation des acquis des élèves ayant atteint la dernière année du primaire et du secondaire collégial ;
- Définition du degré d'impact des variables relatives au contexte extérieur sur le rendement des élèves ;
- Détermination de l'impact des pratiques pédagogiques et administratives sur les acquis des élèves ;
- Évaluation de la qualité de l'environnement scolaire et son impact sur les acquis des apprenants ;
- Élaboration d'indicateurs objectifs et fiables et leur mise à la disposition des décideurs, des chercheurs et des acteurs pédagogiques ;
- Accompagnement de la mise en œuvre des dispositions de la Vision Stratégique 2015-2013.

3.2.Évaluation de l'enseignement supérieur : efficacité, efficience et défis

Les rapports sectoriels internes relatifs à ce projet réalisés durant l'année 2017 sont listés ci-après :

3.2.1. Évaluation de la réforme du système LMD (Licence-Master-Doctorat) et de l'ingénierie pédagogique au sein de l'université marocaine

L'objectif visé à travers la mise en place du système LMD consistait à relever le niveau de rendement de l'enseignement supérieur. Cependant, la densité qu'a connue ce cycle d'enseignement a compromis les objectifs escomptés.

Objectifs :

- Analyser la réforme introduite par le système LMD en dégageant à la fois les avantages qu'elle a permis d'engranger et les contraintes auxquelles elle a dû faire face ;
- Se demander dans quelle mesure cette réforme a rencontré suffisamment de volonté politique pour lui assurer les conditions de succès.

3.2.2. Métiers et compétences du futur : un nouvel enjeu pour le Maroc

Objectifs :

- Contribuer à la réflexion en vue d'élaborer une approche prospective des métiers et des compétences au niveau national ;

- Concevoir un dispositif qui permet de définir les métiers et les compétences du futur à travers le renforcement des travaux relatifs aux formations, l'analyse des choix des jeunes à la recherche de travail, l'identification des besoins des entreprises et l'encouragement de l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail sur le long terme.

3.2.3. Le soutien social en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur

Objectifs :

- Évaluer l'impact des programmes de soutien social sur la poursuite et la réussite des études universitaires pour les étudiants ne disposant pas de conditions sociales favorables ;
- Analyser le degré d'intégration des programmes de soutien social ;
- Estimation du niveau de cohérence et de pertinence de la stratégie de ciblage mise en œuvre par ces programmes.

3.2.4. Évaluation de la gouvernance universitaire

Il s'agit d'une action conjointe entre l'INE et la Banque Mondiale sur la base du référentiel intitulé « Carte de positionnement de la gouvernance de l'université », élaboré par la Banque Mondiale, à travers son bureau régional pour la région MENA et le Centre d'intégration méditerranéenne.

3.3. Évaluation de l'enseignement supérieur : rendement externe, intégration des lauréats (finalisation de la méthodologie de travail)

Cette étude sera réalisée en collaboration avec les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de formation professionnelle, dans la perspective d'engager une enquête sur le terrain.

Objectif :

- Élaboration d'indicateurs pour la mesure et l'évaluation du rendement externe de l'enseignement supérieur. Ceci devrait contribuer à la conception d'un dispositif destiné à l'intégration des lauréats des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, ces établissements seront en mesure de mettre en place un système de suivi et d'évaluation capable de mesurer les indicateurs d'intégration de leurs lauréats dans le marché du travail. L'ensemble de ces démarches devrait contribuer au renforcement de la culture de l'autoévaluation chez ces établissements.

3.4. Évaluation de la politique gouvernementale en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap

Objectif :

- Orienter les politiques et les stratégies en matière d'éducation inclusive des enfants en situation de handicap à travers l'analyse de l'évolution de la politique publique destinée à encourager l'intégration de ces enfants dans les divers cycles scolaires, ainsi que l'estimation de l'impact des dispositions et des mesures entreprises par les autorités publiques en la matière.

4. Les indicateurs d'évaluation

Le portail statistique

Considérant ses missions relatives à la production et à la diffusion de données statistiques portant sur l'évaluation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique,

l'Instance Nationale de l'Évaluation a été amenée à réaliser un portail statistique réunissant l'ensemble des indicateurs du système en un même endroit.

Réalisé avec le concours de deux experts, ce portail fut achevé en mars 2016 et sa mise en ligne sera effective courant 2018. Cette réalisation, rappelle-t-on, entre dans le cadre des recommandations de la Vision Stratégique 2015-2030 qui a souligné la nécessité de créer un dispositif permettant de collecter l'ensemble des statistiques du système éducatif portant sur le plus long terme possible.

Objectifs :

La création de ce portail vise à :

- Réunir l'ensemble des données statistiques relatives au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique en un même endroit ;
- Présenter les données et les indicateurs du système sous forme de cartes, de tableaux et de diagrammes et les mettre à la disposition des responsables, des acteurs et du public, ainsi qu'à celle des partenaires et des organisations concernées, à l'échelle nationale et internationale ;
- Faire en sorte que le portail soit une source exhaustive de données statistiques à la disposition des cadres du Conseil afin de faciliter les travaux de l'institution notamment en matière de prise de décisions ;
- Mettre à la disposition des étudiants et des chercheurs une plateforme informatique de données statistiques portant sur l'ensemble des questions relatives aux secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

IV. Travaux d'études, de recherche, de veille et d'innovation

Le Pôle Études, Recherche et Appui aux Instances du Conseil est chargé, notamment, d'apporter son appui aux diverses Instances pour le bon déroulement de leurs réunions et de leurs travaux. Il assure, en outre, la réalisation des études, des recherches, de la veille et de la prospective dont le Conseil et ses diverses Instances ont besoin dans l'accomplissement de leurs missions.

A cet effet, le Pôle se charge :

- d'assurer l'appui scientifique aux institutions du Conseil ;
- de réaliser les études, les recherches et les travaux de benchmarking ;
- d'assurer les travaux de veille, de prospective et d'innovation.

Le Pôle Études, Recherches et Appui aux institutions du Conseil (PERAIC) constitue une structure d'appui scientifique pour le Conseil dans l'accomplissement de ses missions, notamment celles à caractère de propositions et de prospective.

Ce pôle contribue à l'accomplissement de ces missions à son initiative propre ou par le biais de l'appui scientifique qu'il apporte aux travaux et projets des commissions permanentes, des groupes spéciaux de travail et des commissions *ad hoc* auprès du Conseil, à leur demande.

1. Études et recherches réalisées

- Étude support à l'élaboration du rapport du Conseil sur « L'éducation aux valeurs dans le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique », pour le compte de la Commission permanente des curricula, programmes, formations et outils didactiques ;
- Étude support à l'élaboration du rapport du Conseil sur « L'éducation non formelle », pour le compte de la Commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement ;
- Fourniture de l'appui scientifique aux travaux préparatoires pour l'élaboration du rapport du Conseil sur « La promotion des métiers d'éducation, de formation, de gestion et de recherche », pour le compte de la Commission permanente des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion ;
- Élaboration d'un document de synthèse sur le thème « Le partenariat institutionnel pour l'école marocaine » pour le compte de la commission permanente de la gouvernance du système d'éducation et de formation.

2. Supervision et suivi des travaux d'expertise interne et externe

- Travaux relatifs aux projets des commissions permanentes du Conseil :
  - Élaboration du cadrage référentiel des projets affectés aux commissions permanentes et aux groupes spéciaux de travail ;
  - Suivi des travaux de l'expertise externe chargée de l'élaboration de l'étude sur le thème de : « La généralisation d'un enseignement préscolaire équitable et de qualité pour tous les enfants marocains » ;
  - Suivi des travaux de l'expertise externe en charge de l'étude sur le thème «L'enseignement et la formation privés » ;
  - Suivi de l'élaboration du rapport sur « La formation professionnelle » réalisée par une expertise interne ;
  - Élaboration des documents de synthèse relatifs à l'approfondissement de l'étude sur le thème : « La gouvernance territoriale du système éducatif dans la perspective de la régionalisation avancée » ;
  - Suivi de l'élaboration du rapport de synthèse préliminaire sur le thème : « L'enseignement religieux » pris en charge par une expertise externe ;
  - Contribution aux travaux du comité scientifique dédié à la thématique de l'innovation éducative dans le cadre des préparatifs du Colloque international sur l'innovation en éducation.

3. Projets et études dans le cadre du plan de travail propre au PERAIC

3.1. Poursuite de la réalisation des études préparatoires pour l'élaboration du projet « Un nouveau modèle des apprentissages fondamentaux dans l'enseignement scolaire »

Cette étude fait converger l'approche documentaire, la recherche de terrain et l'innovation dans la démarche. Elle s'intéresse à l'état des apprentissages fondamentaux et aux modalités de leur

gestion, dans la perspective d'une meilleure compréhension du processus de l'apprentissage scolaire dans l'école marocaine. La démarche explore les divers paramètres intervenant dans ces processus d'apprentissage, notamment les apprenants, leurs motivations et le degré de leur adhésion à ces processus, ainsi que les performances des acteurs pédagogiques dans leurs diverses dimensions.

Objectifs :

- Approfondir les propositions et les recommandations de la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030, notamment celles qui concernent la qualité des apprentissages et la promotion de l'individu, à travers l'esquisse d'un ensemble d'orientations prospectives contribuant à la configuration d'un nouveau modèle pédagogique ;
- Engager, dans une étape ultérieure, le processus de mise en œuvre dudit modèle en concertation et en coordination avec un ensemble de chercheurs et d'experts dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- Amorcer, ensuite, l'élaboration et le développement d'approches didactiques, de modalités novatrices et de nouveaux outils et supports pédagogiques correspondants, en étroite collaboration avec les acteurs pédagogiques et leurs corporations et avec les apports de quelques laboratoires universitaires spécialisés dans la recherche pédagogique. Dans une phase ultérieure, seront formulées les propositions pertinentes à propos de ces modalités et outils, une fois qu'ils auront été mis à l'épreuve et qu'ils auront démontré leur efficience et leur potentiel.

Méthodologie :

Le premier volet de l'étude documentaire porte sur le thème : « Les apprentissages des matières fondamentales de l'enseignement scolaire : évolution des orientations curriculaires et des approches pédagogiques » (2017).

Les préparatifs actuels concernent les volets suivants :

- Mise en œuvre d'une deuxième étude documentaire à propos des innovations pédagogiques relatives aux concepts des apprentissages fondamentaux et des nouvelles pistes pour la prise en charge et le traitement des difficultés et obstacles empêchant l'acquisition de ces apprentissages (difficultés relatives à l'apprenant ou à l'environnement socioculturel) ;
- Conclusion des contrats d'expertise portant sur deux enquêtes de terrain : la première sur « L'exploration des avis et des représentations des acteurs à propos des apprentissages fondamentaux dans l'enseignement scolaire (primaire et secondaire) et des modalités de leur développement et de leur innovation », et la seconde à propos de : « L'exploration de l'état des apprentissages fondamentaux de l'enseignement scolaire (primaire et secondaire) à travers les interactions en classe et les perspectives de leur rénovation ».

3.2. Étude sur le thème : « Dynamisation et rénovation des rôles des associations professionnelles du secteur de l'éducation et de la formation »

Cette étude porte sur les nouveaux rôles dévolus aux associations professionnelles d'éducation et de formation dans le système éducatif marocain en relation avec la mise en œuvre de la réforme éducative telle qu'elle a été formulée dans la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030.

Objectif :

- Approfondir les orientations et les recommandations de la Vision Stratégique 2015-2030 qui a considéré les associations civiles en tant que partenaire du système éducatif (Levier 18) qui peuvent prendre part à des projets éducatifs prioritaires pour l'école marocaine (Levier 22).

Méthodologie :

- Engager une enquête de terrain pour sonder les avis et les représentations des différentes associations professionnelles d'éducation et de formation, ainsi que ceux d'un échantillon d'acteurs pédagogiques et de chercheurs dans les domaines de l'éducation et de la formation à propos de l'état actuel de ces associations, des divers rôles qu'elles pourraient jouer en vue de contribuer à la promotion du système national d'éducation et de formation ;
- Identifier les acquis accumulés par les associations professionnelles d'éducation et de formation et relever les dysfonctionnements et les obstacles qui les empêchent de jouer pleinement leur rôle dans l'encadrement, la formation, la mobilisation, l'accompagnement, le renforcement de l'identité professionnelle et de l'engagement envers la mission éducative ;
- Proposer des pistes, des recommandations et des alternatives exploitables en matière de promotion du rôle desdites associations.

Après avoir complété le volet théorique de l'étude portant sur les contributions des associations professionnelles marocaines d'éducation et de formation en matière de professionnalisation et de développement des métiers éducatifs, le chantier porte actuellement sur la réalisation d'une enquête de terrain destinée à recueillir les avis des associations professionnelles d'éducation et de formation et des personnes ressources, ainsi que les opinions des acteurs invités à transmettre leurs contributions via un forum qui sera mis en ligne incessamment sur le portail du Conseil.

La finalisation de cette étude est prévue pour février 2019.

3.3.Étude à propos des technologies numériques dans le système éducatif

Objectif :

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet destiné à l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'intégration des technologies numériques dans le système éducatif à l'horizon 2030. Elle compte parmi les projets les plus importants du Conseil, eu égard aux enjeux des technologies numériques qui sont de nature à provoquer un profond changement structurant de l'école marocaine et à lui permettre de s'inscrire parmi les systèmes éducatifs avancés.

Méthodologie :

Dans le cadre des travaux préparatoires de cette étude, un certain nombre d'investigations et de documents-supports ont été réalisés, notamment :

- Une étude en deux volets : un premier volet sous la forme d'un benchmarking des expériences internationales en matière de technologies numériques éducatives et un second volet consacré aux enjeux que représentent les technologies numériques pour le secteur de l'éducation au Maroc dans les domaines de la gestion, d'une part, et de l'autre en matière de réalisation des principes de l'équité, de l'égalité des chances, de la qualité et de la promotion de tous ;

- L'identification du degré de maturité et de développement des usages des technologies numériques dans l'ensemble du système éducatif actuellement, à travers une série d'auditions des principaux acteurs du secteur et de visites sur sites ;
- Une étude comparative de l'arsenal juridique qui encadre les usages des technologies numériques au Maroc et à l'échelon international, en vue de proposer des pistes pour un accompagnement juridique approprié ;
- La conception d'un modèle pour le numérique éducatif à l'horizon 2030, destiné à une intégration intelligente et efficiente des technologies numériques dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage, de la recherche, de la gouvernance et de la gestion ;
- L'élaboration d'une plateforme de débat sur la base d'une approche participative adossée à l'expertise spécialisée et aux études de benchmarking, avec l'objectif de permettre au Conseil de proposer une stratégie intégrée pour la mise en œuvre du modèle visé et d'en faire l'un des leviers essentiels pour l'édification de l'école escomptée.

4. Innovation et veille

Réalisation d'une étude de benchmarking sur l'innovation en matière d'éducation et de formation

Objectif :

L'étude vise à collecter les éléments conceptuels et théoriques relatifs à l'innovation éducative, d'une part, et les dispositifs pratiques y afférents d'autre part, à travers un échantillon de pays couverts par le benchmarking, dont notamment : la Hongrie, la France, la Finlande, Singapour, le Canada et certains pays de l'OCDE.

Méthodologie :

Les modes de gouvernance et de pilotage de l'innovation en éducation et formation sont considérés parmi les indicateurs les plus importants qui sous-tendent cette étude, eu égard à leur portée stratégique pour les travaux du Conseil.

Résultats escomptés :

Cette étude est appelée à enrichir les travaux du colloque prévu sur la thématique de l'innovation en éducation, ainsi que les contenus du rapport que le PERAIC compte proposer sur le thème de l'innovation éducative au Maroc, début 2019.

V. Le système d'information

> Le centre du système d'information intégré prend en charge la collecte, l'actualisation, l'archivage et la diffusion des informations et des données relatives aux divers secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. En outre, il met à la disposition des différentes instances du Conseil, notamment l'INE, une base de données statistique.
>
> *Réglement intérieur, Art. 61*

Le Conseil a œuvré pour le développement de son système d'information à travers la création d'un Infocentre.

Il s'agit d'un système d'information statistique relatif au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique qui vise à constituer une base de données intégrée réunissant les

données statistiques relatives aux secteurs d'éducation et de formation, adossée à un système référentiel commun et partagé avec l'ensemble des intervenants.

Ce système permet d'aider le Conseil à accomplir ses missions en matière d'émission d'avis, d'évaluations et d'expression de propositions, en alimentant ses divers travaux en données et indicateurs répondant aux conditions de fiabilité et de pertinence en étant régulièrement actualisées, exhaustives et homogènes.

En 2017, le projet a vu parachever la mise en place des infrastructures informatiques et la banque de données et d'informations dédiées. Par ailleurs, depuis la signature de la convention-cadre avec les secteurs en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (septembre 2014), l'échange de données et de documents avec ces entités a connu un important développement en matière de couverture des besoins du Conseil en données. Cette évolution s'est traduite par l'institutionnalisation des échanges de données dans un cadre organisé et normé en vue d'assurer un accès régulier aux données, grâce à la signature de divers protocoles de coopération avec :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Le Ministère des Habous et des Affaires islamiques ;
- Le Haut-Commissariat au Plan ;
- Les Universités marocaines ;
- L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme.

Objectifs :

- Organiser et faciliter l'échange des données et informations suivantes :
  - Des données et des informations agrégées relatives aux diverses composantes du système éducatif, produites aux niveaux national, régional et local ;
  - Des données et des informations ventilées selon les établissements : enseignement préscolaire, enseignement scolaire, formation professionnelle, enseignement supérieur, formation des cadres, recherche scientifique, enseignement traditionnel ;
  - Des données individuelles qui se rapportent aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires, aux enseignants et aux employés de diverses catégories, en réponse aux besoins des projets du Conseil en matière d'évaluation, de recherche et de propositions, dans le respect des dispositions de la loi n°08.09 relative à la protection des données à caractère privé.
- Ces données couvrent les domaines fonctionnels suivants :
  - Offre d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur ;
  - Fonctionnement et usages du système éducatif ;
  - Infrastructures, structures et capacité d'accueil ;
  - Accès et scolarisation ;
  - Rendement interne et externe ;
  - Soutien social ;
  - Encadrement pédagogique et administratif ;

- Résultats et qualité des apprentissages ;
- Intégration des lauréats ;
- Budget et financement ;
- Données démographiques ;
- Données socioéconomiques.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui informatique aux structures du Conseil, une plateforme spécifique a été mise en place et dédiée à la veille scientifique et prospective sur les systèmes d'éducation, de formation et de recherche scientifique. De même, un accompagnement technique et informatique a été assuré au projet de restructuration du portail électronique du Conseil et de rénovation de l'espace extranet dédié aux membres du Conseil.

D'autre part, le programme de maintenance et de sécurisation des infrastructures, du système informatique et du dispositif audiovisuel a été mis en œuvre (équipements, programmes de sécurité informatique).

VI. Actions de communication

L'unité de communication et de coopération nationale a été érigée en département de communication afin de mener à bien les missions suivantes :

- La mise en œuvre de la stratégie globale de la communication du Conseil ;
- La conception et la coordination, en liaison avec les différents organes et structures du Conseil, d'actions de communication à destination de l'opinion publique, des médias, des partenaires ainsi que de la cible interne ;
- La gestion de l'image du Conseil et la promotion de ses activités et de ses productions;
- La création et l'animation des outils et des supports de communication interne et externe en veillant sur la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication interne ou externe.

Pour le Conseil, les objectifs opérationnels escomptés par le plan d'action de communication sont les suivants :

- La consolidation et l'optimisation des actions de communication adoptées par le Conseil telles l'organisation des sessions, des colloques, des rencontres, les relations presse et médias,...
- La mise en place graduelle de nouveaux supports digitaux de communication et la mise à niveau de l'existant ;
- La mise en place du système de veille informationnelle du Conseil.

Dans ce sens, le Conseil a œuvré pour asseoir une nouvelle approche de communication fondée sur :

- Des modalités rénovées en matière d'organisation et d'animation des actions ;
- Une nouvelle méthodologie dans la relation du Conseil avec la presse et les médias ;
- La rénovation des supports de communication et la mise en avant des médias numériques interactifs.

Dans ce cadre, la communication numérique autour des activités du Conseil a été renforcée en recourant aux nouvelles technologies :

- Lancement de la chaîne du Conseil sur Youtube : elle comprend, jusqu'à présent, quelque 65 séquences vidéo qui ont enregistré plus de 35 000 vues ;
- Mise en place d'un dispositif de veille et de monitoring qui permet de suivre quotidiennement les publications des médias, les contributions pertinentes en ligne, les réseaux sociaux, les portails d'information, la presse écrite, les revues et magazines, les chaînes de télévision et les stations radio ;
- Mise en place des infrastructures techniques nécessaires à la diffusion en direct des évènements du Conseil, avec la possibilité de diffuser en direct sur le portail institutionnel, sur les réseaux sociaux et sur la chaîne Youtube du Conseil.

A ce sujet, il a été relevé une augmentation sensible, entre 2016 et 2017, du volume des couvertures médias consacrées aux travaux du Conseil, passant de 843 sujets en 2016 à 2878 sujets en 2017.

VII. Manifestations publiques, colloques, journées d'étude et ateliers de travail

1. Colloque international sur l'évaluation de la recherche scientifique : enjeux, méthodes et instruments (6-7 décembre 2017)

L'Instance Nationale de l'Évaluation a organisé un colloque international sur « L'évaluation de la recherche scientifique : enjeux, méthodes et instruments », les 6 et 7 décembre 2017. L'objectif de ce colloque a consisté à renforcer les mécanismes et les outils d'évaluation de l'Instance en matière d'évaluation de la recherche scientifique en s'inspirant des expériences et des pratiques internationales.

Le secteur de la recherche scientifique n'a pas fait l'objet de travaux d'évaluation conséquents, ces dernières années, pour permettre la constitution d'un historique significatif en la matière. Les seules références essentielles disponibles sont : l'évaluation de la recherche en sciences et technologies réalisée en 2003, l'évaluation de la recherche scientifique en sciences humaines et sociales, réalisée en 2009, et les évaluations réalisées dans le cadre du Programme d'Urgence en 2011.

Les travaux du colloque se sont déroulés sur deux jours avec la participation de 22 conférenciers dont 18 étrangers en provenance de : Canada, France, Belgique, Espagne, Croatie, Pologne, Brésil, Tunisie, Liban et USA. Ces intervenants ont été sélectionnés sur la base de leur parcours professionnel, de leur production et de leur expertise de haute facture.

2. Ateliers méthodologiques : tests du PNEA

Les travaux de ces ateliers, organisés par l'INE en juin 2017, ont abouti à l'approbation des contenus des tests du PNEA avec la participation de quelque 23 experts spécialistes pédagogiques dans les disciplines concernées.

L'approbation des contenus de ces tests dans les disciplines visées a concerné :

- Le cycle primaire : un inspecteur pédagogique spécialisé et un enseignant du cycle primaire pour chacune des matières suivantes : l'arabe, le français et les mathématiques. Concernant la vulgarisation scientifique, ont participé un enseignant formateur et un enseignant dans

le cycle primaire (qui est en même temps étudiant en inspection pédagogique). Concernant la langue amazighe, ont participé à cet atelier un professeur universitaire spécialisé dans cette matière, un inspecteur pédagogique spécialisé et trois enseignants du cycle primaire ;

- Le cycle secondaire qualifiant : ont participé un inspecteur pédagogique spécialisé et un enseignant du cycle pour chacune des matières concernées par l'évaluation ; soit 10 inspecteurs et 10 enseignants.

3. Atelier consacré à la réflexion sur le thème : « Évaluation de l'efficience de la licence fondamentale dans les établissements à accès ouvert »

Cet atelier a été organisé par l'INE en septembre 2017 avec la participation de responsables et d'experts dans les domaines de la formation et de la gestion.

Parmi les questions qui y ont été traitées :

- Quels sont les points forts et les points faibles du système LMD au Maroc ?
- Pourrions-nous affirmer que l'introduction du système LMD est une réussite ? Dans quel sens ?
- L'ingénierie mise en œuvre actuellement pourrait-elle favoriser une formation de qualité ?
- Quelle gestion et quel pilotage pour les programmes de formation au sein de l'établissement ?

4. Atelier pour le lancement du projet : « Évaluation du rendement externe de l'enseignement supérieur »

L'INE a organisé cet atelier en février 2017 en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, comme premier jalon du lancement officiel du projet d'évaluation de l'enseignement supérieur. A cette occasion, une commission nationale composée de ressources humaines appartenant aux universités a été constituée, ainsi qu'une commission technique en charge des enquêtes de terrain.

5. Atelier pour la présentation du questionnaire de l'enquête nationale sur la licence fondamentale dans les établissements à accès ouvert

L'INE a organisé cet atelier en octobre 2017 avec la participation des responsables des universités en vue de se concerter sur l'objet du questionnaire et du guide de l'enquête de terrain qui concernera les étudiants de la licence fondamentale dans les établissements à accès ouvert.

6. Organisation et participation à la conférence jumelle de comparaisons internationales organisée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco, France) sur le décrochage scolaire

Dans le cadre du partenariat conclu entre l'Instance Nationale de l'Évaluation et le Conseil national d'évaluation du système scolaire en France, l'INE a co-organisé une conférence, les 9 et 10 novembre 2017, en vue de comparer les expériences internationales en matière d'approche et de prise en charge de la problématique du décrochage scolaire.

Les deux matinées ont été consacrées à des séances plénières diffusées en mode *online streaming* dans la salle des Assemblées au CSEFRS, alors que les après-midi ont été réservées aux travaux en ateliers, organisés au niveau local et ont vu participer nombre d'acteurs nationaux.

Le premier atelier a été consacré aux politiques publiques en matière de lutte contre l'abandon scolaire, alors que le second a été focalisé sur le partenariat autour de l'objectif de réinsérer à l'école les enfants en rupture scolaire. Les participants aux deux ateliers ont également évoqué le rôle de l'État et des organisations internationales dans la lutte contre l'abandon scolaire au Maroc et la nécessité de monter des partenariats en vue de mettre en place un dispositif, agissant à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, et à même d'assurer la réintégration à l'école des enfants en rupture de scolarité.

7. Table ronde sur le thème : « Éducation et information »

Dans le cadre de la journée mondiale organisée par l'UNESCO sur le thème de « Éducation et information en formation des enseignants », l'INE a organisé une table ronde sur cette même thématique. Les débats ont porté sur les axes suivants :

- Éducation et information : quelles relations ?
- Quelles sont les politiques publiques susceptibles de promouvoir la relation entre l'éducation et l'information ?
- Comment l'éducation à l'information pourrait-elle servir le système éducatif ?

8. Préparation par le Pôle études et recherches du colloque scientifique sur le thème : « L'innovation en éducation et la dynamique de la réforme au Maroc »

Dans le cadre des préparatifs de ce colloque qui devrait se tenir les 9 et 10 octobre 2018, le PERAIC a organisé trois ateliers préparatoires qui ont réuni les représentants des secteurs gouvernementaux en charge de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de l'enseignement traditionnel, des Centres régionaux de formation sur les métiers de l'éducation et de la formation, des cadres de l'inspection pédagogique, de l'orientation, des professeurs universitaires et des chercheurs dans les domaines de l'innovation en éducation et formation.

Ces ateliers scientifiques ont porté sur des thématiques relatives à la culture de l'innovation et de la créativité pédagogiques, ainsi qu'à l'innovation par le biais de l'écosystème de l'école. Les conclusions des travaux des ateliers ont mis en exergue l'importance de la promotion de l'innovation et la nécessité d'approfondir la réflexion à propos des moyens de renforcer ce champ et de lui assurer le pilotage approprié.

Les préparatifs de ce colloque s'inscrivent dans le cadre de l'approfondissement de la réflexion sur les leviers stratégiques pour réussir la réforme du système éducatif, conformément aux orientations de la Vision Stratégique de la Réforme qui appelle à la promotion de l'innovation en éducation, formation et recherche scientifique.

Le colloque prévu vise à dynamiser le débat scientifique et académique portant sur les moyens de renforcer l'innovation à des fins de réforme éducative et de relever les nouveaux défis pédagogiques, en vue de contribuer à l'amélioration du rendement des systèmes d'éducation et de formation. La rencontre a prévu la participation d'un panel d'invités experts nationaux et internationaux appelés à débattre de problématiques essentielles relatives aux enjeux de l'innovation en matière d'éducation.

Ce colloque, à travers la dimension internationale qui lui a été donnée, vise par ailleurs à comparer les expériences internationales dans ce domaine et à tirer les enseignements des

bonnes pratiques en la matière à travers le monde, mais également à valoriser les expériences nationales et locales dans ce domaine.

VIII. Coopération nationale et internationale

L'unité en charge de la coopération prend en charge :

- Le suivi des relations de partenariat et de coopération entre le Conseil et les institutions nationales et internationales ;
- La mise en œuvre des orientations du Conseil visant à renforcer la coopération entre le Conseil, les institutions nationales, et les institutions internationales similaires ;
- L'organisation et la diffusion des informations relatives aux activités de coopération nationale et internationale du Conseil.

La coopération nationale et internationale représente un support essentiel à l'action du Conseil dans l'accomplissement des missions qui lui sont conférées en matière de consultation, d'évaluation et de proposition. Cette coopération constitue, en effet, un moyen pour :

- Renforcer la coordination avec les départements gouvernementaux concernés (ministères en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche, HCP, etc.) et avec les différents acteurs nationaux et internationaux ;
- Soutenir les actions internes du Conseil et ses diverses productions ;
- S'ouvrir sur l'environnement national et international notamment pour se tenir au courant des bonnes pratiques, des expériences et approches réussies.

1. Sur le plan national

Dans le cadre du renforcement du partenariat et de la coordination avec les départements gouvernementaux concernés par l'éducation, la formation et la recherche scientifique, ainsi qu'avec les acteurs et partenaires nationaux, les actions suivantes ont été entreprises en 2017 :

- L'élaboration et le suivi de la signature des conventions d'échanges de données avec les départements gouvernementaux en charge de l'éducation, la formation et la recherche scientifique ;
- L'élaboration et le suivi de la signature de la convention-cadre entre le Conseil et le HCP ;
- L'élaboration et le suivi de la signature de la convention-cadre entre le Conseil et les universités marocaines ;
- L'élaboration et le suivi de la signature de deux conventions spécifiques de coopération entre l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil et les universités marocaines portant sur :
  - Le projet de réalisation d'une étude sur l'intégration des lauréats des universités ;
  - Le projet de réalisation d'une étude sur les étudiants en licence fondamentale.
- L'évaluation institutionnelle des universités en partenariat avec des institutions nationales : projet RECET (2017) :

  L'INE a contribué au projet RECET, un programme de renforcement des compétences lancé à l'initiative de l'Université Hassan 1er de Settat, en partenariat avec l'ensemble des

autres universités marocaines, y compris l'Université Al Akhawayn, et en collaboration avec l'Université de Grenade en Espagne, l'Université Hennalux en Belgique, l'Université Algarve du Portugal, l'Université Alexandru Loan en Roumanie, ainsi que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Cadres et l'INE auprès du CSEFRS.

L'objectif de ce programme consiste à renforcer la gestion de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur par le biais du renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation institutionnelle.

Le projet a été couronné par l'organisation d'un colloque sur cette thématique les 18 et 19 mai 2017 au siège du Ministère de l'Enseignement Supérieur à Rabat.

Quant aux publications issues du projet, elles se déclinent ainsi :

- Le rapport général de l'évaluation externe de trois universités : l'Université Hassan II de Casablanca, l'Université Hassan 1er de Settat et l'Université Chouaïb Doukkali d'El Jadida ;
- Un projet de guide normatif pour l'autoévaluation et une méthodologie pour l'évaluation externe ;
- Un rapport soumis au Président du CSEFRS qui rassemble les principales recommandations relatives à la gouvernance institutionnelle et à la garantie de la qualité de l'université marocaine.

- L'évaluation de l'impact des programmes de soutien social pour la scolarisation :

  Les recherches relatives à l'impact des programmes de soutien social pour la scolarisation sont réalisées par l'INE en partenariat avec l'Observatoire National du Développement Humain. Cette enquête nationale vise à évaluer les mécanismes de soutien social mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre la déscolarisation et la déperdition scolaire (Programme Tayssir, 1 million de cartables, transport scolaire…).

  Le volet qualitatif de cette étude sera réalisé après la finalisation de l'enquête quantitative prise en charge par l'Observatoire National du Développement Humain (2018).

2. Sur le plan international

2.1.Participation à des manifestations internationales

Dans le cadre de l'ouverture sur l'environnement international, notamment en relation avec les pratiques pionnières et les approches novatrices en matière d'éducation, de formation et de recherche scientifique, le Conseil a pris part aux manifestations suivantes :

- Atelier de travail sur le thème : « Intégration des innovations dans l'enseignement social et émotionnel : impact de l'enseignement et de l'évaluation des élèves, préparation et formation des enseignants », organisé par le British Council, ETS (Services des épreuves éducatives), Salzburg Global Seminar et la Banque Mondiale, les 26, 27 et 28 février 2018, en Jordanie ;
- Visite de terrain organisée par le British Council au profit des acteurs de l'éducation dans la région MENA, du 13 au 22 mars à Londres.

2.2.L'évaluation en partenariat avec des institutions internationales

- **Projet de jumelage entre l'INE et le Centre International des Études Pédagogiques (CIEP)**

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les capacités de ses cadres en matière d'évaluation des politiques publiques en éducation et formation, l'INE a sollicité un accompagnement pour ce programme auprès de la Délégation européenne en 2015, à travers le Ministère de l'Économie et des Finances, dans le cadre du projet « Réussir le statut avancé du Maroc ».

Une équipe d'experts européens a travaillé aux côtés des cadres de l'INE pour l'élaboration des termes de référence du projet et définir les besoins de l'Instance en matière de formation. Ce travail a abouti à la signature de l'Acte de jumelage avec le Centre international des Études Pédagogiques (CIEP) pour une durée de six mois, en décembre 2017, avec une enveloppe budgétaire de 250 000 euros. Les actions du programme, ainsi que les formations prévues dans la convention, devaient être lancées en février 2018.

- **Projet de réalisation d'une étude sur le thème de la scolarisation des enfants en situation de handicap au Maroc (UNICEF)**

Dans le cadre du partenariat conclu en 2015 entre l'UNICEF et l'INE, cette dernière a soumis à l'organisation onusienne la demande d'une expertise technique en vue d'étudier l'impact de l'action de la coopération internationale et de la société civile sur le développement des politiques publiques du Maroc en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap, en vue d'enrichir l'étude que l'Instance est en train de réaliser sur cette thématique.

- **Coopération avec le Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire (CNESCO): préparation du plan d'action et de la convention**

Dans le cadre de sa volonté de s'ouvrir sur les expériences internationales et sur les opportunités de coopération avec les institutions aux activités scientifiques similaires, l'Instance Nationale de l'Évaluation a conclu un partenariat avec le Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire en France.

Ce partenariat a donné lieu à deux opérations :

- L'organisation et la participation à la conférence jumelle de comparaisons internationales sur le décrochage scolaire (Novembre 2017) ;
- La participation de l'INE à l'Université d'été à Paris (Août 2017).

IX. Documentation, publication et traduction

Le Centre de documentation, de publication et de traducation prend en charge, notamment, la mise à disposition des ouvrages de référence, des études et des documents susceptibles d'aider les diverses instances et structures techniques du Conseil dans l'accomplissement de leurs missions. Il se charge également de la conservation et de la publication des productions du Conseil.

1. Développement des collections

L'année 2017 a été marquée par la finalisation de la première opération de développement du fonds documentaire du Conseil, laquelle a concerné l'acquisition de 1694 titres en arabe, français et anglais. Le nombre global de titres a atteint, à fin 2017, 4500 documents.

Quant aux ressources numériques, le Conseil a souscrit un abonnement à la base de données des bulletins officiels ARTEMIS et a reconduit son abonnement à la bibliothèque numérique des publications universitaires et scientifiques JSTOR, ainsi qu'au portail des ressources en sciences humaines et sociales CAIRN (bouquets des sciences de l'éducation et de la sociologie).

2. Refonte des procédures de gestion documentaire

Cette opération de refonte des procédures de gestion documentaire a porté sur les aspects suivants :

- La mise en place du système d'identification par fréquences radioélectriques (RFID) ;
- La mise à niveau de la base de données documentaire en implémentant une nouvelle version de l'application documentaire et son adaptation aux besoins du Centre, ainsi que la définition des règles de gestion documentaire et l'élaboration d'un catalogue numérique afin de faciliter l'opération de recherche des documents ;
- Le lancement des opérations de traitement documentaire avec le traitement de 1135 documents, fin 2017, soit 25% du fonds existant actuellement ;
- La finalisation des dispositions relatives à l'accueil des usagers qui ont concerné l'alimentation de la base des données relatives aux adhérents, l'élaboration d'un guide destiné aux membres et cadres du Conseil et la préparation des contenus du site web du Centre de documentation inséré au portail du Conseil.

3. Publication et traduction

Outre le rapport annuel au titre de l'année 2016, le Conseil a publié, durant l'année 2017, les travaux suivants :

3.1.Travaux relatifs à la mission de proposition :

- **Avis du Conseil n°3/2017 sur le thème :** « L'enseignement préscolaire : pilier pour l'édification de la nouvelle école marocaine » (juillet 2017), avec deux résumés en langues arabe et française ;
- **Rapport préparatoire de l'Avis n°3/2017 sur le thème :** « Pour un enseignement préscolaire équitable et de qualité » ;
- **Rapport n°2/2017 sur l'éducation non formelle,** avec des résumés en langues amazighe, arabe, française, anglaise et espagnole ;
- **Rapport n°1/2017 sur l'éducation aux valeurs,** avec des résumés en langues amazighe, arabe, française, anglaise et espagnole.

3.2 . Travaux relatifs à la mission d'évaluation :

- **Programme National d'Évaluation des Acquis des Elèves, PNEA 2016 ;**
- **Atlas territorial des disparités en éducation ;**
- **Évaluation des Centres d'Études Doctorales ;**
- **Évaluation des Facultés polydisciplinaires ;**
- **Évaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur la maîtrise de la langue et sur la culture d'origine chez la communauté d'origine marocaine à l'étranger.**

D'autre part, l'année 2017 a vu **reprendre la publication des deux revues « Al-Madrassa Al-Maghribiya »** (L'École marocaine) et les **« Cahiers de l'éducation et de la formation »** qui sont deux publications à comité de lecture bénéficiant du soutien du Conseil. Le numéro double 7/8 de la revue **« Al-Masdrassa Al-Maghribiya »** a été consacré au thème : **« École et Démocratie »**, alors que le n° 12 des **« Cahiers de l'éducation et de la formation »** a été focalisé sur le thème : **« Quel modèle pédagogique pour l'école marocaine ? ».**

Par ailleurs, le Conseil a fait traduire ses travaux vers les langues nationales ou étrangères chaque fois que nécessaire.

X. Gestion des ressources humaines, administratives et financières

Le Pôle Ressources prend en charge :

- Le soutien à la gestion des affaires administratives et financières du Conseil ;
- La mise à disposition des ressources humaines, financières, techniques et logistiques nécessaires au bon fonctionnement du Conseil ;
- L'utilisation efficiente de ces ressources ;
- La préservation des biens du Conseil.

1. Ressources humaines et organigramme

Le Conseil a adopté un organigramme compatible avec ses spécificités en tant qu'instance d'évaluation, de réflexion stratégique et de prospective à propos de toutes les questions relatives à l'éducation et à la formation. Une institution qui fonctionne sur un mode participatif avec ses membres, qu'ils soient considérés à titre individuel ou en tant que membres des instances du Conseil : Assemblée générale, Bureau, commissions permanentes, commissions *ad hoc*, groupes spéciaux de travail. L'objectif étant de fournir un appui efficient aux instances du Conseil et de faciliter à celui-ci l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

Ainsi, le Conseil dispose d'une administration fonctionnelle et d'une élite de cadres spécialisés dans l'étude, la recherche, l'évaluation, les approches d'intervention et la méthodologie fondée sur la conduite des projets. Il fait également appel à l'expertise extérieure spécialisée pour apporter un supplément de valeur ajoutée à ses travaux.

Ces ressources humaines se caractérisent également par un haut degré de parité homme-femme avec un taux de plus de 40% de femmes actuellement, et une proportion de compétences jeunes qui représente plus de 70 % de ses employés.

Pyramide des âges du personnel du Conseil

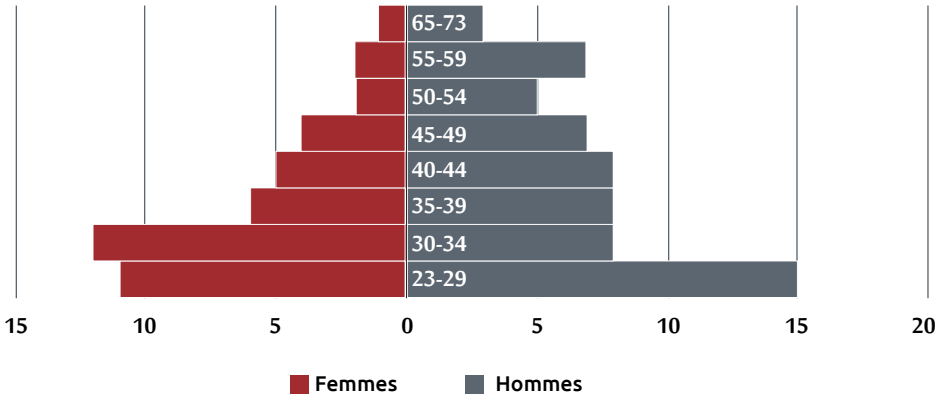

Le Conseil veille également sur la garantie des droits de son personnel, sur le plein accomplissement de leurs devoirs professionnels, sur leur formation continue et sur le renforcement de leurs capacités managériales et professionnelles.

Afin de répondre de façon optimale aux besoins de fonctionnement de ses instances, le Conseil, a poursuivi, durant 2017, le renforcement de son potentiel humain et le perfectionnement de la gestion de ses ressources matérielles et financières.

Considérant les spécificités du Conseil et eu égard à la nature des travaux effectués par ses instances et qui appellent de hautes compétences dans diverses spécialités, pour assumer des tâches de gestion, d'évaluation, d'étude, de recherche et d'analyse, le taux d'encadrement parmi ces compétences de haut niveau atteint 79 % de l'ensemble du personnel ventilé comme suit :

Catégorie	Effectifs
Auxiliaires d'exécution et de supervision	21
Cadres et cadres supérieurs	78
Total	**99**

Par ailleurs, la gestion financière du Conseil est en adéquation avec la nature de son action et de ses objectifs. Ainsi, l'effort financier et l'investissement des ressources financières sont tournés vers le soutien des travaux et les productions de ses instances en matière d'évaluation, de proposition et de travaux scientifiques et à caractère de communication et documentaire.

2. Actions effectuées

- Renforcement des structures du Conseil en compétences de diverses spécialités et expertise ;
- Amorçage de la mise en œuvre des dispositions du statut du personnel du Conseil à travers l'adoption de décisions et de circulaires internes, dont les plus importantes concernent la procédure d'avancement des personnels et sur l'indemnisation des heures supplémentaires ;
- Reformulation du statut du personnel en vue d'expliciter ses dispositions et ses matières sur la base des décisions et des circulaires internes. L'entrée en vigueur de cette nouvelle version a été reportée à 2018 en attendant la finalisation de l'élaboration du manuel des procédures spécifiques aux ressources humaines ;
- Mise en place du système de représentation du personnel ;
- Création d'un Comité du personnel ;
- Parachèvement de 56% du programme de formation continue ;
- Conclusion d'une convention avec une société spécialisée dans la restauration collective du personnel ;
- Réalisation de l'opération de donation de l'ancien mobilier du Conseil ;
- Organisation de formations dans les domaines suivants pour le renforcement des capacités de spécialisation dans le domaine de l'évaluation :

- Analyse des prévisions ;
- Scientométrie ;
- Utilisation du logiciel statistique SAS ;
- Prévisions démographiques ;
- Évaluation de l'impact des politiques publiques.

Partie II :
Perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2018

Chapitre II : Perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2018

Le principal enjeu pour le Conseil consiste en 2018 à redoubler d'efforts avant le terme de son premier mandat, en vue de finaliser un certain nombre de projets entrepris par ses instances et ses structures spécialisées, portant sur des thématiques stratégiques déterminantes pour la réforme du système éducatif national. Au nombre de ces chantiers de réforme prioritaires, on peut citer la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'enseignement religieux, l'enseignement privé, le modèle pédagogique, la gouvernance de l'école marocaine, ses missions culturelles, ainsi que le projet relatif à «La discrimination positive en faveur de la scolarisation en milieu rural, dans les régions défavorisées et au bénéfice des enfants en situation de handicap ».

Dans le même sens, le Conseil estime qu'il aura réussi à relever les défis qui s'imposent à lui en parvenant à atteindre les objectifs suivants :

- Renforcement du positionnement institutionnel et fonctionnel du Conseil et amélioration de la qualité de ses réflexions stratégiques sur les questions de la réforme éducative visant à opérer les transformations escomptées de l'école marocaine ;
- Perfectionnement de la méthodologie de l'effort de réflexion collectif au sein du Conseil, en tant qu'espace favorable à la pluralité des opinions, fondé sur une approche participative et adossé à l'expertise spécialisée ;
- Consécration de la culture de l'évaluation et de la promotion continue de ses méthodes, mécanismes et outils, ainsi que l'extension de son champ d'application afin d'en faire un levier pour l'amélioration constante des performances et du rendement du système éducatif ;
- Consolidation de la force de proposition du Conseil, qu'elle soit en réponse à une sollicitation extérieure ou par auto saisine ;
- Montée en puissance des actions de communication et de coopération du Conseil et renforcement de son rayonnement national et international ;
- Installation du système d'information et du dispositif de documentation du Conseil en tant que sources de référence pour les études, la recherche et l'évaluation.

A cet effet, les projets programmés pour l'année 2018, et dont les travaux pourraient se prolonger en vue de leur finalisation avant la dernière session de l'actuel mandat du Conseil, se déclinent ainsi :

I. Projets de travaux relatifs à l'approfondissement et à l'enrichissement de la Vision Stratégique 2030-2015

Ces projets, qui s'inscrivent dans l'agenda du Conseil pour l'année 2018 et sont pris en charge par les commissions permanentes et les groupes spéciaux de travail, devront être soumis au Bureau afin qu'il se prononce sur leur niveau de maturité avant de les inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale aux fins de délibérations. Ainsi, ces projets sont déclinés dans le présent document en relation avec l'instance qui en assure la préparation.

1. **Projet portant sur le thème : « Discrimination positive en faveur des milieux rural, périurbain et des régions défavorisées » en cours de préparation par la Commission permanente pour l'éducation et la formation pour tous et l'accessibilité**

- Ce projet vise à élaborer une démarche qui assure la prise en charge de l'apprenant et lui garantit la qualité et l'égalité de traitement en matière de droit à l'éducation pour tous et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il vise également à mettre en place une vision inclusive de l'apprenant en mesure de lutter contre la discrimination et l'exclusion et de contribuer à la réduction des inégalités et de la déperdition scolaire. Une vision qui permet à l'individu d'être un véritable acteur au sein de son environnement et de sa société. Ces dispositifs devraient permettre aux milieux rural et périurbain, ainsi qu'aux zones défavorisées de bénéficier d'une discrimination positive limitée dans le temps, en vue d'y rattraper les retards et d'y assurer un enseignement équitable et de qualité pour tous.

2. **Projet sur le thème : « Fondements de la conduite du changement et de la bonne gestion du système d'éducation et de formation » en cours de préparation par la Commission permanente de la gouvernance du système d'éducation et de formation**

- Ce projet vise à élaborer les principales orientations devant mettre en place les fondements de la conduite du changement à tous les niveaux, notamment : le pilotage au niveau local en mesure de mobiliser les énergies autour de l'objectif de l'amélioration des apprentissages, les mécanismes institutionnels d'aide à la décision et à l'appropriation de la réforme et la réussite dans sa mise en œuvre, le pilotage au niveau central et régional de manière à assurer à la réforme l'ensemble des facteurs de réussite : suivi, évaluation et adaptation ;

- Le projet vise également à décliner les principales orientations destinées à expliciter les fondements de la bonne gestion du système, notamment les normes de gestion par objectif, la planification stratégique basée sur les complémentarités entre l'approche ascendante et l'approche descendante, le projet d'établissement en tant que mécanisme global de gestion de l'ensemble des composantes du système et en tant qu'espace pour l'innovation, ainsi que la délimitation des responsabilités et l'identification de mécanismes de reddition des comptes à tous les niveaux.

3. **Projet d'avis sur le thème : « Le partenariat institutionnel au service de l'école marocaine », en cours de préparation par la Commission permanente de la gouvernance du système d'éducation et de formation**

- L'objectif de ce projet consiste à proposer quelques pistes susceptibles d'institutionnaliser le partenariat pour soutenir la réforme de l'école marocaine. Cette institutionnalisation devrait insuffler une dynamique durable à la mobilisation de la société autour de l'école marocaine qui soit à la hauteur des enjeux sociaux et des exigences de notre époque. Une mobilisation qui devrait fournir l'environnement approprié pour faire émerger des partenariats institutionnels durables et efficients. A partir de là, sera décliné un cadre national référentiel de partenariat institutionnel avec différents modèles, pour s'adapter à la pluralité des parties prenantes, dans lequel seront explicités les concepts, les objectifs, les domaines de mise en œuvre et les approches. Ainsi, ce cadre référentiel devrait refléter une nouvelle vision nationale, que traduisent des plans d'action sectoriels, régionaux et locaux conformes aux modèles esquissés.

4. Projet d'un rapport/avis sur le thème : « Le cadre référentiel pour l'évaluation et la révision des curricula et des programmes », en cours de préparation par la Commission permanente des curricula, programmes, formations et outils didactiques

- Ce projet vise à élaborer un cadre référentiel pour encadrer les processus d'évaluation et de révision des curricula, des programmes et des formations qui définit les principales caractéristiques du changement escompté dans les programmes scolaires en termes de savoirs, de tendances, de compétences, de valeurs et d'ingénierie linguistique. Ces aménagements devront être adossés aux orientations de la Vision Stratégique ainsi qu'aux fondements pédagogiques et didactiques et aux approches et modèles pédagogiques exemplaires observés au niveau mondial en matière de processus d'innovation des curricula, programmes et formations ;
- Le projet vise également à identifier les acquis accumulés à la faveur des processus antérieurs de révision des curricula, programmes et formations et de relever les lacunes et les dysfonctionnements qui ont affecté les révisions précédentes, de manière à proposer des pistes de solutions possibles et des alternatives à ces lacunes dans les programmes en vigueur. Cette approche devrait inspirer le processus de révision des curricula, programmes et formations tel que recommandé par la Vision Stratégique et permettre de formuler un certain nombre de recommandations et de propositions en vue d'aider les secteurs éducatifs concernés par ce processus de révision à réussir les réformes curriculaires à l'avenir.

5. Projet de rapport sur le thème : « Éducation des enfants en situation de handicap », en cours de préparation par la Commission permanente des curricula, programmes, formations et outils didactiques

- Le principal objectif du projet consiste à formuler des recommandations pratiques pour la mise en œuvre des contenus de la Vision Stratégique, notamment le levier 4 qui a décliné un certain nombre d'exigences fondamentales destinées à promouvoir l'éducation et la formation de cette catégorie d'apprenants, dont l'intégration à l'école des enfants en situation de handicap, afin de mettre fin à la situation d'exclusion et de discrimination qui leur est réservée. Le projet vise également à élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre du processus d'éducation inclusive en faveur des personnes en situation de handicap. Ce plan d'action devrait porter à la fois sur l'encadrement pédagogique, les curricula, programmes et approches pédagogiques, les systèmes d'évaluation, ainsi que les supports didactiques adaptés aux diverses formes de handicap et aux diverses situations concernées.

6. Projet de rapport sur le thème : « Les métiers de l'éducation, de la formation, de l'encadrement et de la recherche : acquis, dysfonctionnements et perspectives de développement et d'innovation », en cours de préparation par la Commission permanente des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion

Ce rapport thématique en projet vise les objectifs suivants :

- Actualisation des éléments de diagnostic de l'état des métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche, leur approfondissement et leur finalisation. Cette actualisation portera sur les textes réglementaires et pédagogiques, la formation des

acteurs pédagogiques tous domaines et tous niveaux confondus (notamment au regard du contexte du nouveau projet de formation des professeurs d'enseignement scolaire annoncé par le gouvernement en juin 2018), les conditions d'accès, la gestion du parcours professionnel, les dispositifs de travail, les pratiques de la recherche scientifique, etc. ;

- Redéfinition des missions, des rôles et des prescriptions relatifs aux métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche en cohérence avec les exigences et les innovations du contexte ;
- Actualisation des indicateurs quantitatifs actuels et prospectifs concernant les divers corps d'enseignement, de formation et de recherche, l'anticipation sur les besoins en ces profils et l'exploration de nouvelles modalités pour leur qualification ;
- Élaboration de propositions et de recommandations destinées à promouvoir les métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche.

7. Projet « L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 : enjeux et opportunités», en cours de préparation par la Commission permanente de la Recherche scientifique et technique et de l'innovation

- Ce projet vise à évaluer l'efficience et l'efficacité du système d'enseignement supérieur dans ses dimensions institutionnelles, managériales et pédagogiques. Il vise également à identifier les difficultés auquel il fait face et les principaux défis qu'il est appelé à relever. Ces défis concernent, notamment, le cadre juridique relatif à l'enseignement supérieur, l'autonomie de l'université, les établissements à accès ouvert, l'organisation, la structure, la gouvernance, le rendement et l'évaluation de la recherche scientifique, le système LMD, le statut de l'enseignant-chercheur, la vie estudiantine, le profil des lauréats de l'université, etc.;

  Ce chantier vise, par ailleurs, à aboutir à des recommandations et des propositions d'ordre stratégique, ventilées sur le court, le moyen et le long terme, et qui seront en mesure de développer une politique publique déterminante en matière de réforme de l'enseignement supérieur.

8. Projet de rapport/avis sur le thème : « Les institutions représentatives des familles des élèves : un acteur essentiel dans la promotion constante de la question éducative », en cours de préparation par la Commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement

- Cet avis, ainsi que le rapport qui l'accompagne, visent notamment à :
  - Confirmer le positionnement central qu'octroie la Vision Stratégique de la Réforme à la responsabilité des familles et des institutions qui les représentent, en matière de promotion de la question éducative et particulièrement dans l'accomplissement des tâches suivantes :
  - L'engagement à inscrire à l'école les enfants en âge scolaire et à veiller sur la durabilité de leur scolarisation ;
  - La contribution efficiente dans la consécration de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion ;
  - Le suivi vigilant des parcours scolaires et de formation des apprenants ;

- L'affiliation aux institutions représentatives des familles et la contribution constante à l'accomplissement des missions et des rôles qui leur sont conférés ;
- La contribution à l'élaboration du projet d'établissement, qui vise à assurer aux établissements le développement pédagogique, inclusif, culturel et de rayonnement, à travers l'ouverture sur leur environnement. Le rapport devrait expliciter la nature de la participation des institutions représentatives des familles à la mise en œuvre de ce projet d'établissement, au suivi vigilant et à l'évaluation régulière de ses résultats ;
- La participation effective aux conseils de gestion des établissements ;
- L'adhésion à la mobilisation durable autour de la réforme éducative et la contribution au développement de la prise de conscience sociale envers les problématiques de l'école et de son rôle décisif dans la promotion de l'individu et de la société.

- Le projet questionne également l'état actuel de ces institutions et leurs performances dans la perspective de proposer de nouvelles pistes en mesure de redéfinir les missions et les rôles des familles des élèves et des institutions qui les représentent, de procéder à une actualisation globale des textes juridiques et réglementaires les concernant, en prenant en compte les recommandations de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation telles qu'elles ont été adoptées par la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030.

9. Projet de rapport sur « La mission culturelle de l'école marocaine », en cours de préparation par la Commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement

- Les objectifs escomptés de ce chantier sont notamment :
  - L'élaboration d'un état des lieux de l'accomplissement par l'école de sa mission culturelle ;
  - La proposition de pistes de travail novatrices en vue de faire de l'école une institution inclusive du point de vue culturel, en développant la sensibilité culturelle chez les apprenants et les acteurs éducatifs et en favorisant la production et la diffusion des biens culturels ;
  - La conception de modèles originaux pour le développement de la mission culturelle de l'école marocaine.

10. Finalisation du projet de rapport sur le thème : « La formation professionnelle : enjeux et clefs pour le changement », en cours de préparation par le Groupe spécial de travail en charge de la formation professionnelle

Objectifs :

- Exploration des perspectives de développement du système de la formation professionnelle en cohérence avec les orientations exprimées à cet effet par les discours royaux et dans le sens des propositions et recommandations de la Vision Stratégique en la matière ;
- Traitement de la problématique sous l'angle de l'offre de formation du système de formation professionnelle, à travers la prise en compte des aspects relatifs à la gouvernance, aux approches retenues et aux contenus des formations.

11. Finalisation du projet d'avis et du projet de rapport qui l'accompagne sur le thème : « L'enseignement et la formation privés au Maroc », en cours de préparation par le Groupe spécial de travail dédié à l'enseignement et à la formation privés

Objectif :

- Questionnement et esquisse de solutions prospectives aux problématiques suivantes :
  - Garantie de l'engagement de l'enseignement et de la formation privés au respect des principes du service public et des orientations qui sous-tendent la réforme du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
  - Prérequis pour la promotion de l'enseignement et de la formation privés au niveau d'un véritable partenaire de l'enseignement public ;
  - Fondements du processus de régulation et de contrôle par l'État du fonctionnement du secteur privé d'éducation et de formation en tant que partenaire de l'enseignement public ;
  - Encadrement législatif et réglementaire et conception d'une vision précise pour l'enseignement supérieur privé, caractérisé aujourd'hui par une pluralité de modèles et d'établissements (un modèle privé lucratif qui considère les secteurs de l'enseignement et de la formation en tant que champs propices pour l'initiative privée et qui s'adresse à des étudiants en mesure de s'acquitter des droits de scolarité ; un modèle non lucratif représenté par certaines universités ; et puis un modèle constitué de filiales d'universités et de grandes écoles internationales…) ;
  - Encouragement de l'enseignement et de la formation privés contractuels ;
  - Audit et évaluation de l'enseignement et de la formation privés.

12. Finalisation du projet : « L'enseignement religieux au Maroc », en cours de préparation par le groupe spécial de travail dédié à l'enseignement religieux

Objectif :

- Analyse de quelques problématiques relatives à l'enseignement religieux selon une approche systémique qui considère les établissements d'enseignement religieux sous le prisme des angles de vues et des questionnements suivants :
  - la gouvernance de l'enseignement religieux : les acteurs institutionnels, les intervenants, la gestion, les complémentarités entre les rôles des institutions, les passerelles, le système d'évaluation et de certification ;
  - le modèle pédagogique du point de vue : des finalités et des missions de l'enseignement religieux, la qualité, les complémentarités entre les rôles des composantes et les niveaux des établissements d'enseignement religieux, l'orientation, l'ouverture sur les technologies de l'information et de la communication ;
  - les acteurs pédagogiques : les compétences professionnelles, la formation, le perfectionnement professionnel, les rôles, les missions, etc. ;
  - le développement de la recherche scientifique en matière d'enseignement religieux ;

- l'ouverture et l'interactivité des établissements d'enseignement religieux avec leur environnement : la communication religieuse, l'animation et l'encadrement culturel religieux, la société civile, la lutte contre l'analphabétisme ;
- la relation entre l'enseignement religieux et l'enseignement général ;
- la relation de ce type d'enseignement avec le marché du travail ;
- l'évaluation de l'enseignement religieux : rendement interne et externe.

II. Projets de travaux d'évaluation

1. Tableau statistique pour le suivi de la mise en œuvre de la Vision Stratégique 2015-2030

L'Instance Nationale de l'Évaluation élaborera ce tableau qui permettra de construire de nouveaux indicateurs issus des thématiques contenues dans la Vision Stratégique (équité, qualité, promotion, leadership).

2. Généralisation de l'étude sur l'administration des établissements éducatifs

Après avoir finalisé l'enquête pilote sur la gestion des établissements et le leadership du directeur, qui a concerné une seule académie, l'INE généralisera cette opération à toutes les académies du Royaume à travers la sélection d'un échantillon représentatif.

3. Atlas territorial de la déperdition scolaire

Après la publication de la version de l'atlas relative à l'enseignement privé, une nouvelle version sera réalisée sur le thème de la déperdition scolaire.

4. Dispositif pour l'évaluation de la recherche scientifique

Dans le sillage des travaux du colloque organisé sur le thème de l'évaluation de la recherche scientifique, en décembre 2017, l'INE projette d'opérer une évaluation de la recherche scientifique. La méthodologie de cette opération est en cours de préparation et elle porte sur deux aspects : le financement, d'une part, et la coopération scientifique et le partenariat, d'autre part.

5. Évaluation de l'administration pédagogique en relation avec les performances de l'établissement

L'INE a élaboré, en 2017, un guide référentiel pour l'évaluation, ainsi qu'un questionnaire spécifique et un formulaire pour la collecte des données quantitatives, destinés aux directeurs des établissements scolaires.

Après avoir collecté, traité et analysé ces données, l'Instance présentera, en 2018, les résultats de cette enquête sous forme d'un rapport final.

6. Évaluation de l'enseignement supérieur : efficience, rendement et défis

Dans le cadre de ce projet, les tâches et opérations suivantes seront entreprises en 2018 :

- Collecte et analyse des rapports issus des travaux des équipes ;
- Traitement des données relatives aux infrastructures et à l'encadrement dans les universités et rédaction des passages y afférents ;

- Rédaction des passages relatifs aux perspectives de réforme du système LMD à la lumière des appréciations des étudiants et des entretiens avec les responsables (comme mentionné ci-dessus) ;
- Publication du rapport : « Évaluation de la réforme du système LMD et de l'ingénierie pédagogique dans l'université marocaine » ;
- Publication des résumés de ce rapport en langues arabe et française ;
- Débat autour des résultats et des recommandations avec les membres de la Commission permanente de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Présentation de l'étude aux membres du Conseil à la faveur de l'une des sessions de 2018.

7. Évaluation de l'enseignement supérieur : finalisation de la méthodologie

Cette étude sera réalisée en partenariat avec les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les centres de formation professionnelle pour l'administration de l'enquête de terrain. En 2018, vont être entreprises les opérations suivantes:

- Finalisation de l'élaboration des questionnaires ;
- Organisation d'ateliers avec les partenaires et formation des enquêteurs ;
- Administration des questionnaires ;
- Lancement de l'enquête de terrain ;
- Mise en ligne des données ;
- Traitement et analyse des données ;
- Rédaction du rapport final ;
- Organisation d'un colloque pour présenter les résultats de l'enquête.

8. Portail statistique

Le travail sur le portail statistique a débuté en 2016. Le lancement de la phase opérationnelle du projet est prévu pour l'année 2018 après révision des aspects relatifs à la forme externe, ainsi qu'après les tests de maintenance du site.

III. Projets d'études, de recherche, de veille et d'innovation

1. Finalisation de l'étude relative au « Nouveau modèle pédagogique pour les apprentissages fondamentaux »

- L'enquête de terrain sera lancée en 2018 ;
- La finalisation de l'étude, dans ses aspects théorique et de terrain, est prévue à l'horizon de juin 2019 ;
- L'étude relative à la mise en œuvre du modèle pédagogique visé sera engagée en concertation avec une sélection de chercheurs et d'experts en éducation et formation, après juin 2019.

2. Finalisation du projet : « Promotion des rôles des associations professionnelles d'éducation et de formation »

- Réalisation du volet théorique de l'étude et de l'enquête de terrain en 2018.

3. Organisation du Colloque scientifique sur le thème : « L'innovation pédagogique et la dynamique de la réforme au Maroc »

- Dates retenues : 9 et 10 octobre 2018 ;
- Réalisation du rapport de synthèse à l'issue du colloque ;
- Rédaction et publication des actes du colloque avant la fin de l'année.

4. Réalisation du projet : « Réseau des experts »

- Traitement de la base de données disponible auprès du Conseil et examen des possibilités de la développer en vue de l'exploiter dans la sélection des experts au besoin ;
- Finalisation de l'élaboration d'une nouvelle base de données répondant aux exigences de la recherche au sein du Conseil ;
- Élaboration d'une grille de notation en vue de sélectionner les meilleurs experts ;
- Ouverture de la possibilité de participation aux experts extérieurs via le portail électronique du Conseil (préparation d'un questionnaire-type fin juillet 2018).

5. Mise en place d'un dispositif pour la veille stratégique

Les travaux de veille stratégique sont considérés comme un pilier essentiel pour les études et recherches réalisées par le PERAIC.

Cette conviction a permis de renforcer les dispositifs de travail au sein du Pôle par le biais de l'acquisition et de l'implémentation, depuis septembre 2017, d'une application informatique spécialisée dans la veille et le monitoring « Bertin IT ». Ce logiciel permet de fournir des données et des informations à forte valeur ajoutée issues de la veille et du monitoring mis en place selon une méthodologie scientifique, lesquelles sont mises à la disposition des différentes instances du Conseil. Cette application constitue également une source référentielle importante pour le PERAIC dans la réalisation des projets et des études qui s'inscrivent dans son propre plan d'action.

L'implémentation de cet outil s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Organisation d'une formation sur la prise en main de cette application informatique et sa configuration afin de l'adapter aux besoins de veille du Conseil ;
- Enrichissement de la base de données relative aux sources d'informations et de données par des références de qualité et de haute valeur scientifique du point de vue de la production régulière des recherches, des études, des rapports et des articles qui s'intéressent aux divers domaines de l'éducation et de la formation, sur les plans national et international ;
- Souscription à des abonnements en ligne auprès de nombreuses institutions et organisations internationales en vue d'assurer une veille permanente sur leurs publications et d'en exploiter les contenus ;
- Définition d'une méthodologie de réalisation des opérations de veille fondée sur trois étapes : une première étape de compréhension et d'explicitation des besoins en veille, une deuxième étape de veille proprement dite, et enfin, une dernière étape de mise à

disposition des données et des informations objet de la veille. Les fondamentaux de cette veille sont déclinés comme suit :

- Adoption de quatre temporalités dans la réalisation de la veille : conjoncturelle, saisonnière, périodique et permanente ;
- Diversification des domaines de la veille : informatique, scientifique, documentaire, sociale, technologique, législative et réglementaire.

6. Démarrage effectif des opérations de la veille stratégique

Il sera procédé à la production de rapports de veille, généralistes et spécialisés, de manière à permettre au PERAIC de :

- Suivre les principales expériences réussies en matière d'éducation, sur les plans national et international, notamment celles fondées sur la créativité et l'innovation dans les divers domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- Assurer la veille sur les données et les informations actualisées et fiables, leur collecte, leur recoupement et leur organisation en banque de données et d'informations et leur mise à la disposition de l'ensemble des départements du Pôle, ainsi que des instances et des structures du Conseil.

Les publications issues des opérations de veille sont notamment :

- Une newsletter ;
- L'alimentation du compte lecteur sur la plateforme numérique Bertin IT ;
- Des bulletins de veille ;
- Des dossiers de veille.

7. Dictionnaire encyclopédique d'éducation et formation

- Finalisation du projet à l'horizon de juillet 2018.

IV. Projets d'appui et de gestion

1. Pôle des systèmes d'information

- Conception et réalisation du système de traitement des données et du compte indicateurs ;
- Conception et réalisation du système de fourniture des données et indicateurs selon les besoins des utilisateurs ;
- Accompagnement du Centre de documentation dans la maintenance du système de gestion documentaire ;
- Maintenance du parc informatique du réseau et des programmes de sécurité informatique ;
- Maintenance des équipements audiovisuels ;
- Accompagnement de l'INE dans le projet PNEA 2019 (Projet pilote).

2. Communication

Organisation de manifestations et d'activités publiques

- Accompagnement en dispositifs de communication des travaux du Conseil et de ses instances ;
- Préparation du Colloque international sur le thème : « L'innovation en éducation et la dynamique de la réforme au Maroc » organisé par le PERAIC ;
- Préparatifs des rencontres régionales prévues pour 2018 ;
- Organisation d'une série de tables-rondes en partenariat avec certains médias ;
- Organisation d'une caravane de communication avec les professeurs stagiaires des Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation pour leur présenter le Conseil et ses productions.

Relations avec la presse et les médias

- Organisation de sessions de formation au profit de journalistes professionnels s'intéressant aux questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, afin d'informer sur le Conseil et ses productions ;
- Initiative pour structurer un réseau de journalistes « amis de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ».

Communication interne

- Organisation d'activités de team building et de cohésion des équipes ;
- Célébration de quelques dates significatives dans la vie du Conseil.

Communication digitale

- Lancement des pages du Conseil sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook ;
- Lancement d'une campagne numérique pour la mobilisation autour de l'école marocaine conjointement avec l'organisation des rencontres régionales ;
- Production d'un certain nombre de contenus numériques (vidéos de vulgarisation, offres interactives, infographies…) destinés à dynamiser les plateformes numériques du Conseil.

3. Coopération nationale et internationale

- Finalisation du projet de convention spécifique entre le Conseil et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et de la Recherche scientifique sur la réalisation du Programme National d'Évaluation des Acquis des élèves (PNEA) ;
- Prise en charge des demandes de coopération adressées au Conseil et qui entrent dans le cadre de ses prérogatives, répondent à ses besoins et s'inscrivent dans ses plans d'action ;
- Contribution au rayonnement national et international du Conseil.

4. Centre de Documentation, de Publication et de Traduction

- Lancement d'une étude pour la constitution d'une base de données bibliographique, courant 2018, dans la perspective de la construction progressive d'un fonds documentaire dédié à la mémoire de l'école marocaine ;

- Poursuite de la constitution du fonds documentaire sur supports papier et numérique, multimédia, spécialisé dans les domaines d'intervention du Conseil et répondant aux besoins de ses instances et de ses structures ;
- Communication autour des prestations du Centre de documentation en vue d'en faire un levier complémentaire pour le rayonnement du Conseil ;
- Traduction et publication des productions du Conseil en relation avec les projets inscrits dans ses plans d'action ;
- Élaboration d'un catalogue des publications du Conseil ;
- Poursuite de l'impression et de la publication des revues « Al-Madrassa Al-Maghribiya » et « Cahiers de l'éducation et de la formation » ;
- Édition du dictionnaire encyclopédique de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

5. Pôle Ressources

- Élaboration du manuel des procédures administratives et financières en vue d'améliorer les outils de gouvernance interne du Conseil ;
- Mise au point d'une démarche pour l'évaluation des ressources humaines et élaboration de contrats d'objectifs ;
- Liquidation des marchés relatifs aux études, aux travaux de construction et d'équipement du Conseil ;
- Amélioration du système d'information relatif à la gestion du budget, à la comptabilité et aux achats ;
- Mise en place d'une comptabilité générale ;
- Suivi de la maintenance des infrastructures techniques du Conseil après expiration de la période de garantie contenue dans les marchés ;
- Equipement de l'espace dédié à la restauration lors de la tenue des travaux du Conseil.

6. Appui technique et logistique aux membres du Conseil, à ses instances et opérations d'organisation et de coordination

- Poursuite de la documentation des travaux des commissions permanentes et des groupes spéciaux de travail ;
- Facilitation de l'organisation des réunions des commissions, des ateliers de travail et des auditions et documentation de leurs travaux, ainsi que l'assistance des commissions en vue d'exploiter ces travaux dans leurs rapports et avis ;
- Coordination de la gestion des expertises auxquelles il est fait appel à la demande des commissions et des groupes spéciaux de travail avec le département des études du PERAIC et avec le Pôles Ressources ;
- Alimentation régulière des espaces Extranet dédiés aux commissions en documentation support de leurs travaux ;

- Actualisation du trombinoscope des membres du Conseil ;
- Élaboration d'une charte éthique à travers une approche participative avec les membres du Conseil ;
- Reformulation du guide spécifique aux membres du Conseil et son actualisation ;
- Réalisation du guide des procédures, de l'organisation et de la coordination ;
- Conception d'un nouveau dispositif de conservation des archives du Conseil.

Conclusion :
Des défis à relever et un engagement renouvelé en faveur de l'édification d'une école à la hauteur des aspirations de la nation

La publication par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, de son 3ème rapport annuel sur le bilan et les perspectives de son action constitue une occasion de confirmer sa ferme volonté de relever nombre de défis, que les perspectives d'avenir de son action devront concrétiser.

Au cœur de ces perspectives, le Conseil, optimiste et confiant, est dans l'attente de l'adoption et de la publication du projet de loi-cadre de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, dans l'objectif de permettre à notre pays de disposer d'un « contrat national contraignant, et ce, à travers l'adoption d'une loi-cadre cernant la vision à long terme et mettant fin à l'interminable cercle vicieux de la réforme de la réforme » (propos de Sa Majesté le Roi dans son Discours à l'occasion du 16ème anniversaire de la Fête du Trône-Juillet 2015).

En poursuivant ses travaux de nature consultative, d'évaluation et de proposition, portant sur des problématiques déterminantes par rapport à la réforme du système éducatif, le Conseil :

- œuvre, dans le cadre d'une vision fonctionnelle et intégrée, à doter ses travaux d'une valeur ajoutée pour la réforme et pour la réalisation des objectifs de celle-ci ;
- réitère, son engagement à poursuivre l'approfondissement de son effort de réflexion stratégique sur les contenus de la réforme, dans le cadre de ses missions, et dans le total respect des prérogatives des autres acteurs institutionnels. Une action qui s'inscrit également en complémentarité avec la politique législative du parlement, ainsi qu'avec les politiques publiques du pouvoir exécutif dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- estime que l'opportunité est propice aujourd'hui, grâce à la convergence des volontés de l'ensemble des acteurs et de toutes les parties concernées par la réforme du système éducatif, en vue de concrétiser les objectifs de l'édification de la nouvelle école :
  - une école digne de notre société, en phase avec son époque ;
  - une école remplissant pleinement ses fonctions ;
  - une école équitable qui garantit la qualité pour tous et la promotion des individus et de la société ;
  - une école qui consolide les valeurs de la citoyenneté, consacre le comportement civique, promeut les valeurs du vivre-ensemble entre les marocains et prépare à la vie pratique ;
  - Une école ouverte sur les savoirs universels, les innovations pédagogiques et qui prépare à l'adhésion active à la société du savoir.
  - Une école, enfin, en mesure de réconcilier les marocains avec leur système éducatif.